

DOCUMENT D'OBJECTIF

TOME II : OBJECTIFS ET ACTIONS



Zone Spéciale de Conservation FR9101424

« LE CAROUX ET L'ESPOUSE »



PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
LISTE DES TABLEAUX	4
1 CHAPITRE 1 : IDENTIFICATION ET SYNTHESE DES MENACES IDENTIFIEES SUR LES ESPECES ET LES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE DE LA ZSC « LE CAROUX ET ESPINOUSE ».....	5
1.1 HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE.....	5
1.2 ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE	6
2 CHAPITRE 2 : HIERARCHISATION DES ESPECES ET DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE	7
2.1 RAPPEL SUR LA HIERARCHISATION ET COMPARATIF DES ETATS DE CONSERVATION DU DOCOB DE 2010	7
2.1.1 Comparatif des hiérarchisations	7
2.1.1.1 Comparatif des enjeux et état de conservation :	7
2.2 CONCLUSION SUR LE COMPARATIF DES RESULTATS ENTRE LES DES DEUX DOCUMENTS D'OBJECTIFS	8
2.2.1 Problématique des PERIMETRES.....	8
2.3 PREAMBULE A LA HIERARCHISATION	9
2.3.1 Hiérarchisation des Habitats D'intérêt communautaire	9
2.3.2 Hierarchisation des Espèces d'intérêt communautaire	10
3 CHAPITRE 3 : DEFINITION DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE.....	12
3.1 PROGRAMME D'ACTIONS.....	12
3.1.1 Thématique 1 : Gestion des espèces et des habitats d'intérêt communautaire	12
3.1.2 Thématique 2 : communication, sensibilisation et animation	12
3.1.3 Thématique 3 : Suivi et amélioration des connaissances	12
3.1.4 Outils de mise en œuvre de Natura 2000.....	12
3.1.4.1 Les outils contractuels : les contrats et la charte.....	13
3.1.4.2 Les mesures non contractuelles	13
3.1.4.3 L'animation.....	13
4 CHAPITRE 4 : DEFINITIONS DES OBJECTIFS OPERATIONNELS ET DES ACTIONS DE GESTION : OBJECTIFS A LONG TERME, OBJECTIFS ET ACTIONS DU DOCUMENT D'OBJECTIFS	14
4.1 OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET OBJECTIFS OPERATIONNELS LIES AU SITE NATURA 2000 « LE CAROUX ET L'ESPINOUSE »	17
4.2 HIERARCHISATION DES ACTIONS.....	18
4.3 STRATEGIE ET PRECONISATION DE GESTION	21
4.4 ELABORATION DES FICHES ET DES CAHIERS DES CHARGES	21
4.5 FICHES ACTIONS ET CAHIER DES CHARGES	22
4.5.1 ACTION F1 : Favoriser le maintien d'arbres de gros diamètre, d'arbres à intérêt biologique et de bois mort sur pied ou au sol, les arbres à cavités ou sénescents ainsi que des îlots de sénescence pour la biodiversité et des peuplements forestiers hétérogènes (essences et âge) dans une logique de création d'une trame « vieux bois » à travers le site	22
4.5.2 ACTION F2 : Favoriser la régénération naturelle.....	23
4.5.3 ACTION F3 : Adapter les techniques d'exploitation aux spécificités des habitats	24
4.5.4 ACTION F4 : Réunir les différents acteurs afin de trouver des solutions et moyens de gestion permettant de garantir l'équilibre sylvo-cynégétique.....	25
4.5.5 ACTION H1 : Rétablir et entretenir la continuité hydraulique et biologique des tourbières (création de seuils, pour maintenir les niveaux, Chantier de restauration).....	26

4.5.6	ACTION H2 : Empêcher la fermeture des tourbières (coupe, étrépage touradon molinie, pâturage) ..	27
4.5.7	ACTION P1 : Encourager le maintien d'une gestion extensive des pâturages ET EVITER LA FERMETURE DES MILIEUX PAR DEBROUSSAILLAGE MECANIQUE OU LE BRULAGE DIRIGE POUR CREER UNE MOSAÏQUE DE MILIEUX OUVERTS OU PLUSIEURS STRATES VEGETALES SONT REPRESENTES	28
4.5.8	ACTION P2 : Participer à l'Animation et l'élaboration d'un PAEc	30
4.5.9	ACTION E1 : Prise en compte des espèces d'intérêt communautaire dans la gestion sylvicole	31
4.5.10	ACTION E2 : Favoriser le maintien de milieux ouverts intraforestiers	32
4.5.11	ACTION E3 : PRISE EN COMPTE DES CHIROPTERES LORS DE LA RENOVATION ET L'AMENAGEMENT DE BATIS.....	33
4.5.12	ACTION E4 : Conservation et restauration des corridors écologiques	34
4.5.13	ACTION E5 : Prise en compte des chiroptères lors de projets de réfection d'ouvrages d'art ou d'aménagements	35
4.5.14	ACTION E6 : Limitation des produits pharmaceutiques et phytosanitaires dans les secteurs pastoraux, sylvicoles et agricoles	36
4.5.15	ACTION C1 : S'associer aux services de l'état et l'OFB pour mener des actions de sensibilisation autour du loup.....	38
4.5.16	ACTION C2 : Sensibilisation des acteurs du milieu agricole du site.....	39
4.5.17	ACTION C3 : Sensibilisation des acteurs du milieu du tourisme et des activités de pleine nature	40
4.5.18	ACTION C4 : Mise en relation entre l'animateur et la structure organisatrice de projet pour une cohérence entre les documents de gestion et de planification et le document d'objectifs	41
4.5.19	ACTION C5 : Conception et installation de panneaux d'information grand public & CREATION ET DIFFUSION DU SUPPORT DE COMMUNICATION PAPIER ET/OU NUMERIQUE VISANT A LA SENSIBILISATION SUR LES HABITATS LES ESPECES ET LES ACTUALITES DU SITE NATURA 2000 ...	42
4.5.20	ACTION S1 : Suivi de l'évolution de populations des espèces ainsi que des habitats d'intérêt communautaire	43
4.5.21	ACTION S2 : Réalisation de suivis des niveaux et de la qualité de l'eau.....	44
4.5.22	ACTION S3 : SUIVI DE L'EFFET DU PATURAGE SUR L'ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE	45
4.5.23	ACTION S4 : Réaliser des suivis spécifiques aux contrats Natura 2000 et MAEc.....	46
4.5.24	ACTION S5 : Modification du FSD.....	47
4.5.25	ACTION S6 : Proposer un périmètre plus cohérent en fonction des espèces et habitats d'intérêt communautaire présents.....	48
4.6	CHARTRE DU SITE NATURA 2000 «CAROUX ET ESPINOUSE»	49
4.6.1	Engagements et recommandation de gestion.....	49
4.6.2	Engagements relatifs à l'ensemble du site Natura 2000	49
4.6.3	Engagements relatifs aux milieux forestiers.....	50
4.6.4	Engagements relatifs aux milieux humides.....	50
4.6.5	Engagements relatifs aux milieux ouverts et agricoles	50
4.6.6	Formulaire d'adhésion a la charte Natura 2000	51

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : SYNTHÈSE DES MENACES IDENTIFIÉES SUR LES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE.....	5
TABLEAU 2 : SYNTHÈSE DES MENACES IDENTIFIÉES SUR LES ESPÈCES D'INTERET COMMUNAUTAIRE	6
TABLEAU 3 : COMPARATIF DES SURFACES, HIERARCHISATION ET ETAT DE CONSERVATION DES ESPÈCES ET DES HABITATS EN LE DOCOB DE 2010 ET LA REVISION DE 2021	7
TABLEAU 4 : HIERARCHISATION DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE.....	9
TABLEAU 5 : HIERARCHISATION DES ESPÈCES D'INTERET COMMUNAUTAIRE	10
TABLEAU 6 : OBJECTIFS DE CONSERVATION DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE DU SITE	15
TABLEAU 7 : OBJECTIFS DE CONSERVATION PAR ESPÈCES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DU SITE	16
TABLEAU 8 : ORIENTATIONS, OBJECTIFS ET ACTIONS LIÉS À L'ENSEMBLE DU SITE NATURA 2000 « LE CAROUX ET L'ESPINOUSE ».....	17
TABLEAU 9 : TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS ET ACTIONS LIÉES AUX HABITATS DE LA DIRECTIVE	18

1 CHAPITRE 1 : IDENTIFICATION ET SYNTHÈSE DES MENACES IDENTIFIÉES SUR LES ESPÈCES ET LES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE DE LA ZSC « LE CAROUX ET ESPINOUSE »

L'analyse des menaces potentielles qui suit ne peut en aucun cas remplacer une étude d'évaluation des incidences au titre de Natura 2000. Il s'agit ici de donner un éclairage aux acteurs locaux et aux membres du comité de pilotage sur les **éventuels** effets que peuvent provoquer les activités socio-économiques sur le site ou sa périphérie.

En outre, cette liste des **menaces potentielles** a été établie à partir des éléments du diagnostic socio-économique croisés à la connaissance de terrain. **Elle n'est en aucun cas exhaustive et définitive**. Le recensement des menaces potentielles permet aussi de prendre en compte l'effet induit par un changement éventuel de pratiques.

Ce tableau servira de base de travail pour l'élaboration du programme d'actions qui doit se faire avec les acteurs locaux dans le cadre des groupes de travail. De manière générale, le site semble être préservé de toute modification des usages sur les terres concernées.

Par ailleurs, la fréquentation est gérée de façon adéquate grâce à des aménagement de sentiers et de postes d'observation, mais devra tout de même faire l'objet d'une attention particulière.

1.1 HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Tableau 1 : Synthèse des menaces identifiées sur les habitats d'intérêt communautaire

HABITATS (* si habitat prioritaire)	3110 Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique	4030 Landes sèches européennes	5120 Formations montagnardes à <i>Cytisus purgans</i>	6230* Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	6410 Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux	7120 Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle	8110 Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival	8220 Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	9120 Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (<i>Quercion robori- petraeae</i> ou <i>Illici- Fagenion</i>)	9260 Forêts de <i>Castanea sativa</i>	9340 Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>
MENACES POTENTIELLES											
Incendies	X	X	X		X	X				X	X
Maladies touchant certaines espèces										X	
Abandon du débroussaillage manuel ou mécanique		X	X	X	X	X					
Plantation monospécifique		X	X	X	X	X			X	X	X
Déprise pastorale		X	X	X	X						
Surpâturage et augmentation de la fertilisation	X	X	X	X	X	X					
Piétinement (Sur- fréquentation)	X	X		X	X	X					
Modification de l'alimentation des zones humides	X				X	X					
Changement climatique/Sécheresse récurrente/ épisode de chaleur	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Pollution	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

1.2 ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Tableau 2 : Synthèse des menaces identifiées sur les espèces d'intérêt communautaire

GROUPE TAXONOMIQUE	CODE DE REFERENCE NATURA 2000 DU TAXON (* SI ESPECE PRIORITAIRE)	NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	MENACES IDENTIFIEES	Menaces SPECIFIQUES IDENTIFIEES Sensibilité vis-à-vis de l'éolien		
					PERTE D'HABITAT D'ALIMENTATION	PERTE DE GÎTE	COLLISION
INSECTES	1083	<i>Lucanus cervus (Linnaeus, 1758)</i>	Lucane cerf-volant	Incendies forestiers ; coupe de très gros bois susceptibles d'être hôte ou coupe d'arbre hôtes. Coupes rases	NON CONCERNE		
	1084*	<i>Osmoderma eremita (Scopoli, 1763)</i>	Pique-prune				
	1087*	<i>Rosalia alpina (Linnaeus, 1758)</i>	Rosalie des Alpes	Incendies forestiers ; coupe de très gros bois susceptibles d'être hôte ou coupe d'arbre hôtes. Enlèvement du bois morts au sol ; Enlèvement des tas de grumes qui peuvent engendrer un mortalité	NON CONCERNE		
	1088	<i>Cerambyx cerdo (Linnaeus, 1758)</i>	Grand Capricorne	Incendies forestiers ; coupe de très gros bois susceptibles d'être hôte ou coupe d'arbre hôtes. Coupes rases	NON CONCERNE		
POISSONS	1138	<i>Barbus meridionalis (Risso, 1827)</i>	Barbeau méridional	Pollution des cours d'eau ; surfréquentation	NON CONCERNE		
CHIROPTERES	1303	<i>Rhinolophus hipposideros (Bechstein, 1800)</i>	Petit Rhinolophe	Destruction/altération/dérangement de gîtes ; Destruction/altération de ses habitats de chasse ; Contamination de l'espèces par les pesticides utilisés en agriculture et par les produits liés au traitement des charpentes ; Diminution de la biomasse de ses proies liée à l'utilisation de pesticides	FAIBLE	FAIBLE	FAIBLE
	1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum (Schreber, 1774)</i>	Grand Rhinolophe	Destruction/altération/dérangement de gîtes ; Destruction/altération de ses habitats de chasse ; Contamination de l'espèces par les pesticides utilisés en agriculture et par les produits liés au traitement des charpentes ; Diminution de la biomasse de ses proies liée à l'utilisation de pesticides et de produits anti-parasitiques sur le bétail	FORTE	FAIBLE	FAIBLE
	1305	<i>Rhinolophus euryale (Blasius, 1853)</i>	Rhinolophe euryale	Destruction/altération/dérangement de gîtes ; Destruction/altération de ses habitats de chasse ; Diminution de la biomasse de ses proies liée à l'utilisation de pesticides	MODERE	FAIBLE	FAIBLE
	1307	<i>Myotis blythii (Tomes, 1857)</i>	Petit Murin	Destruction/altération/dérangement de gîtes ; Destruction/altération de ses habitats de chasse ; Dérangement lié au tourisme souterrain et à la pollution lumineuse ; Diminution de la biomasse de ses proies liée à l'utilisation de pesticides	FORTE	FAIBLE	FAIBLE
	1308	<i>Barbastella barbastellus (Schreber, 1774)</i>	Barbastelle d'Europe	Méconnaissance sur les gîtes de cette espèce sur la ZSC ; Destruction/altération/dérangement de gîtes ; Destruction/altération de ses habitats de chasse ; Dérangement hivernal lié au tourisme souterrain et estival de l'espèce en gîte ; Diminution de la biomasse de ses proies liée à l'utilisation de pesticides	FORTE	MODEREE	FAIBLE
	1310	<i>Miniopterus schreibersi (Kuhl, 1817)</i>	Minioptère de Schreibers	Destruction/altération/dérangement de gîtes ; Destruction/altération de ses habitats de chasse ; Dérangement hivernal lié au tourisme souterrain et estival de l'espèce en gîte ; Diminution de la biomasse de ses proies liée à l'utilisation de pesticides	FAIBLE A MODERE	FAIBLE	FAIBLE
	1316	<i>Myotis capaccinii (Bonaparte, 1837)</i>	Murin de Capaccini	Destruction/altération/dérangement de gîtes ; Destruction/altération de ses habitats de chasse ; Dérangement hivernal lié au tourisme souterrain et estival de l'espèce en gîte ; Diminution de la biomasse de ses proies liée à l'utilisation de pesticides	MODEREE A FORTE	MODEREE	FAIBLE
	1321	<i>Myotis emarginatus (É. Geoffroy Saint-Hilaire, 1806)</i>	Murin à oreilles échancrées	Destruction/altération/dérangement de gîtes ; Destruction/altération de ses habitats de chasse ; Contamination de l'espèces par les pesticides utilisés en agriculture et par les produits liés au traitement des charpentes ; Diminution de la biomasse de ses proies liée à l'utilisation de pesticides et de produits anti-parasitiques sur le bétail	MODEREE A FORTE	MODEREE	FAIBLE
	1323	<i>Myotis bechsteinii (Kuhl, 1817)</i>	Murin de Bechstein	Connaissances partielles des gîtes de cette espèce sur la ZSC ; Destruction/altération/dérangement de gîtes ; Destruction/altération de ses habitats de chasse ; Contamination de l'espèces par les pesticides utilisés en agriculture et par les produits liés au traitement des charpentes ; Diminution de la biomasse de ses proies liée à l'utilisation de pesticides et de produits anti-parasitiques sur le bétail	MODEREE A FORTE	MODEREE	FAIBLE
	1324	<i>Myotis myotis (Borkhausen, 1797)</i>	Grand Murin	Destruction/altération/dérangement de gîtes ; Destruction/altération de ses habitats de chasse ; Contamination de l'espèces par les pesticides utilisés en agriculture et par les produits liés au traitement des charpentes ; Diminution de la biomasse de ses proies liée à l'utilisation de pesticides	MODEREE A FORTE	MODEREE	FAIBLE
MAMMIFERES TERRESTRES	1352*	<i>Canis lupus (Linnaeus, 1758)</i>	Loup gris	Tensions avec les acteurs locaux qui peuvent générer des problèmes de cohabitation avec le loup ; Destruction intentionnelle d'individus (hors cadre législatif) Mortalité routière	NON CONCERNE		
	1355	<i>Lutra lutra (Linnaeus, 1758)</i>	Loutre d'Europe	Pollution et eutrophisation de l'eau / Contamination par des biocides ; Mortalité routière ; Dérangement Destruction directe d'individus	NON CONCERNE		

2 CHAPITRE 2 : HIERARCHISATION DES ESPECES ET DES HABITATS D’INTERET COMMUNAUTAIRE

2.1 RAPPEL SUR LA HIERARCHISATION ET COMPARATIF DES ETATS DE CONSERVATION DU DOCOB DE 2010

2.1.1 COMPARATIF DES HIERARCHISATIONS

Aucune hiérarchisation des habitats et des espèces n’a été proposée lors de la réalisation du premier document d’objectif.

2.1.1.1 Comparatif des enjeux et état de conservation :

Tableau 3 : Comparatif des surfaces, hiérarchisation et état de conservation des espèces et des habitats en le docob de 2010 et la révision de 2021

IDENTIFIEE AU DOCOB DE 2010						IDENTIFIEE AU DOCOB DE 2021								
ESPECE		ETAT DE CONSERVATION		HIERARCHISATION/PRIORITE		ESPECE								
ROSALIE DES ALPES		NON RENSEIGNE		NON RENSEIGNE		ESPECE		ETAT DE CONSERVATION		HIERARCHISATION/PRIORITE				
						ROSALIE DES ALPES		NON DETERMINE		MODERE				
						LUCANE CERF-VOLANT		NON DETERMINE		FAIBLE				
						PIQUE-PRUNE		NON DETERMINE		FORT				
						GRAND CAPRICORNE		NON DETERMINE		FAIBLE				
						BARBEAU MERIDIONAL		NON DETERMINE		FORT				
						PETIT RHINOLOPHE		NON DETERMINE		MODERE				
						GRAND RHINOLOPHE		NON DETERMINE		MODERE				
						RHINOLOPHE EURYALE		NON DETERMINE		FORT				
						PETIT MURIN		NON DETERMINE		FORT				
						BARBASTELLE D'EUROPE		NON DETERMINE		MODERE				
						MINIOPTERE DE SCHREIBERS		NON DETERMINE		FORT				
						MURIN DE CAPACCINI		NON DETERMINE		FORT				
						MURIN A OREILLES ECHANCREES		NON DETERMINE		MODERE				
						MURIN DE BECHSTEIN		NON DETERMINE		FORT				
						GRAND MURIN		NON DETERMINE		MODERE				
						LOUP GRIS		NON DETERMINE		MODERE				
						LOUTRE D'EUROPE		NON DETERMINE		MODERE				
						LUCANE CERF-VOLANT		NON DETERMINE		FAIBLE				
						PIQUE-PRUNE		NON DETERMINE		FORT				
						GRAND CAPRICORNE		NON DETERMINE		MODERE				
						BARBEAU MERIDIONAL		NON DETERMINE		MODERE				
						PETIT RHINOLOPHE		NON DETERMINE		FORT				
						GRAND RHINOLOPHE		NON DETERMINE		FORT				
						RHINOLOPHE EURYALE		NON DETERMINE		MODERE				
HABITAT														
HABITAT		ETAT DE CONSERVATION			HIERARCHISATION/PRIORITE	SURFACE	HABITAT		ETAT DE CONSERVATION			HIERARCHISATION/PRIORITE	SURFACE	
		BON	MOYEN	MAUVAIS					BON	MOYEN	MAUVAIS			
Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique		MENTIONNE DANS LE DOCOB pour 0.25 Ha CEPENDANT LE SIG DU DOCOB INDIQUE UNE PRESENCE DE 0.08 Ha , l'habitat n'a pas été décrit n'y évalué						Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique		/	/	/	FORT	< 0.5 Ha
Landes sèches européennes		BON A MAUVAIS SANS INDICATEUR DE SURFACE			/	190 Ha au docob, 200.54 Ha au SIG	Landes sèches européennes		31 %	53 %	15 %	FAIBLE	186,6 Ha	
Formations montagnardes à <i>Cytisus purgans</i>		MENTIONNE DANS LE DOCOB pour 1 Ha CEPENDANT LE SIG DU DOCOB INDIQUE UNE MOSAIQUE AVEC LES HABITAT 4030 et 6230, l'habitat n'a pas été décrit n'y évalué						Formations montagnardes à <i>Cytisus purgans</i>		70 %	28 %	2 %	MODERE	2,9 Ha
Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)*		BON A MAUVAIS SANS INDICATEUR DE SURFACE			/	41 Ha au docob, 38 Ha au SIG	Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)*		/	/	100 %	FORT	2,9 Ha	
Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux		NON MENTIONNE DANS LE DOCOB						Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux		/	/	/	FORT	< 0.5 Ha
Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle		96 %	4 %	/	/	1.23 Ha au docob 0.91 Ha au SIG	Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle		/	/	100 %	FORT	3,2 Ha	
Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival (<i>Androsacetalia alpinae</i> et <i>Galeopsietalia ladani</i>)		100 %	/	/	/	3 Ha au docob, 2.6 Ha au SIG	Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival (<i>Androsacetalia alpinae</i> et <i>Galeopsietalia ladani</i>)		100 %	/	/	FAIBLE	1,3 Ha	
Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique		100 %	/	/	/	332 Ha au docob, 388.24 Ha au SIG	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique		/	/	/	FAIBLE	343,9 Ha	
Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Illici-Fagenion</i>)		75 %	25 %	/	/	479 Ha annoncé dans le docob mais 448 ha calculé d'après les surfaces d'état de conservation (693.11 Ha au SIG)	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Illici-Fagenion</i>)		70 %	22 %	8 %	MODERE	807,1 Ha	
Forêts de <i>Castanea sativa</i>		37 %	63 %		/	9.6 Ha évaluée sur 52.94 Ha estimé	Forêts de <i>Castanea sativa</i>		100 %	/	/	FORT	33,5 Ha	
Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>		52 %	48 %	/	/	238 Ha annoncé au docob, 202.02 Ha au SIG	Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>		100%	/	/	MODERE	148,7 Ha	
Les forêts à Houx (9380)		MOYEN A BON SANS INDICATEUR DE SURFACE			/	PAS DE surface indiquée dans le docob, 39.93 au SIG	/							
Aulnaies-tillaies de Provence siliceuse		/	100 %	/	/	2.5 Ha au SIG, aucune surface au Docob	HABITAT NON IDENTIFIE EN 2021							
Aulnaies-frênaies de rivières à eaux rapides à Stellaire des bois		100 %	/	/	/	AUCUNE INDICATION DE SURFACE	HABITAT NON IDENTIFIE EN 2021							

2.2 CONCLUSION SUR LE COMPARATIF DES RESULTATS ENTRE LES DES DEUX DOCUMENTS D'OBJECTIFS

2.2.1 PROBLEMATIQUE DES PERIMETRES

En effet le docob de 2010 s'appuie sur un périmètre différent du périmètre officiel actuel, la différence de surface entre ce périmètre précédent et le périmètre officiel sur lequel s'appuie le présent docob s'élève à 380 Ha.

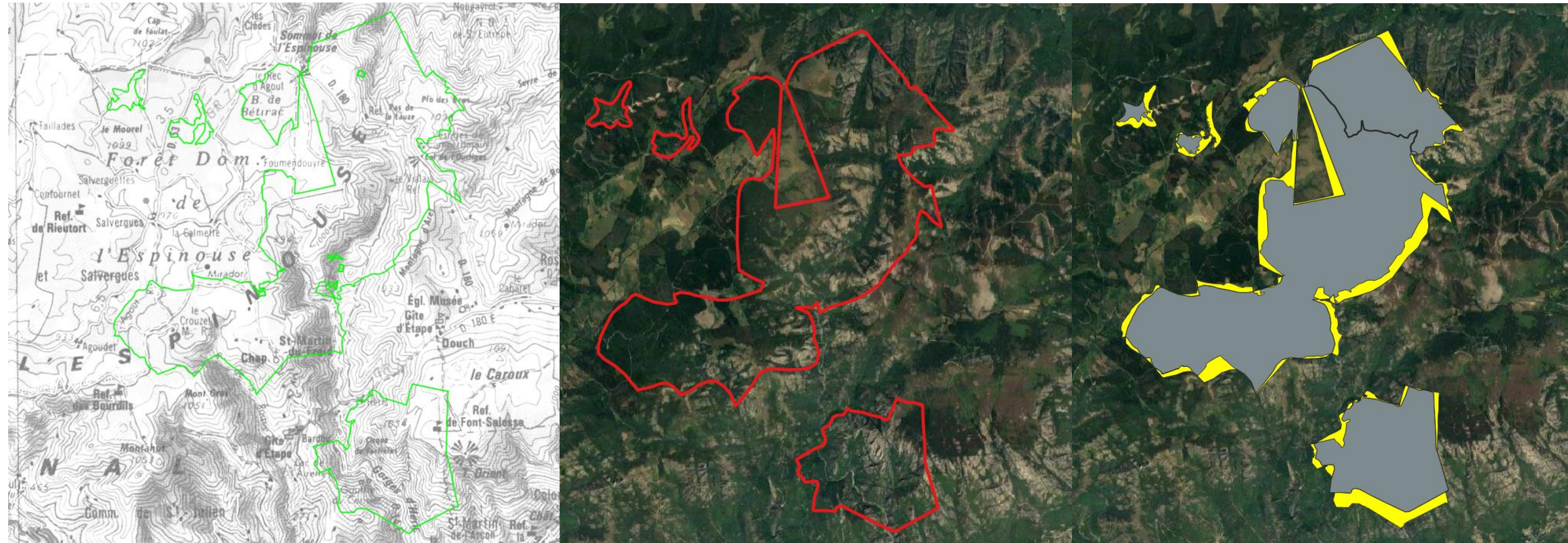


Figure 1 : de gauche à droite, périmètre du site au docob de 2010, périmètre officiel, différence de périmètre (environ 380,5 Ha)

- La mention des surfaces des habitats citées dans le docob de 2010 et celle du SIG associé sont systématiquement différentes, les surfaces d'état de conservation ne sont pas toujours décrites, et certains habitats sont mentionnés mais non décrits.
- De plus une seule espèce Natura 2000 a été identifiée et décrite au docob de 2010 contre 24 au docob de 2021.
- Aucune hiérarchisation des habitats et des espèces n'a été effectué en 2010.
- Enfin, aucun indicateur de réalisation des actions, ni aucune priorisation de celles-ci n'ont été décrites au docob de 2010.

Etablir des comparaisons d'évolution des habitats et des espèces, ou du résultat de la réalisation des actions s'avère donc impossible et implique une refonte globale du programme d'action du docob.

2.3 PREAMBULE A LA HIERARCHISATION

Les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire ont été hiérarchisé selon la méthodologie N2000 – CSRPN (Kluszczewski & Rufray, 2008), néanmoins il a été nécessaire d'avisé au regard des dire d'experts sur ces habitats et espèces afin de contextualiser au mieux cette hiérarchisation à la réalité du terrain et à la capacité d'accueil du site pour le maintien en bon état de conservation de ces espèces et de ces habitats. Ainsi pour chaque espèces et habitats d'intérêt communautaire la hiérarchisation a été modulé au regard des préconisations des experts du comité de pilotage, et définie dans les colonnes « AVIS COPIL » dans les tableaux suivants.

2.3.1 HIERARCHISATION DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

En ce qui concerne des habitats naturels, c'est la méthodologie N2000 – CSRPN (Kluszczewski & Rufray, 2008) qui a été appliquée. Très similaire à celle pour les espèces animales d'intérêt communautaire du site, une note est obtenue pour les groupes de responsabilité régionale pour la sensibilité écologique dont la somme correspond à une note régionale.

Cette note régionale est ensuite additionnée à une note associée au pourcentage de représentativité du site de l'habitat (note allant de de 1 pour une représentativité de 0 à 2%, à 6 pour une représentativité de 50 à 100% de l'habitat à l'échelle du site). La note finale est associée à un niveau d'enjeu (même niveaux que pour la faune). Ce niveau a été ajusté suite au Copil en fonction de la patrimonialité et de la vulnérabilité de l'habitat sur le site du Caroux-Espinouse, défini par les experts du site.

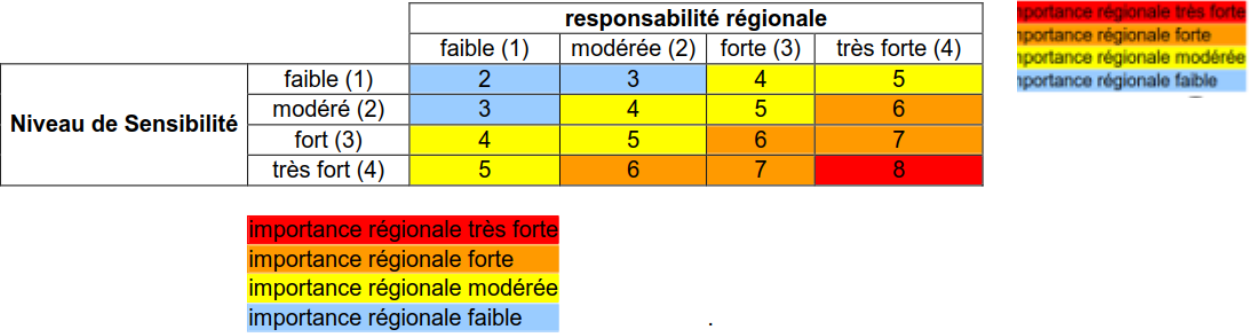


Figure 2 : Calcul de l'importance régional (ou note régionale) de l'habitat par addition des notes liées à la responsabilité régionale et au niveau de sensibilité (Kluszczewski & Rufray, 2008)

Tableau 4 : Hiérarchisation des habitats d'intérêt communautaire

NOM HABITAT (* SI HABITAT PRIORITAIRE)	CODE CORINE	CODE NATURA 2000	RESPONSABILITE REGIONALE	AIRE DE REPARTITION	AMPLITUDE ECOLOGIQUE	NIVEAU D'EFFECTIFS	DYNAMIQUE ET LOCALITES	MOYENNE SENSIBILITE	NOTE REGIONALE	POURCENTAGE REPRESENTATI VITE DU SITE	RESPONSABILITE DU SITE	ENJEU	AVIS COPIL
Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique	22.31	3110	1	1	1	1	2	1	2	5	7	FORT	FORT
Landes sèches européennes	31.2	4030	2	1	1	1	2	1	3	1	4	FAIBLE	FAIBLE
Formations montagnardes à <i>Cytisus purgans</i>	31.842	5120	4	3	2	3	1	2	6	2	8	FORT	MODERE
Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)*	35.1	6230*	2	1	1	1	2	1	3	2	5	MODERE	FORT
Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux	37.31	6410	2	1	1	1	1	1	3	2	5	MODERE	FORT
Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle	51.2	7120	2	1	1	1	0	1	3	3	6	MODERE	FORT
Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival (<i>Androsacetalia alpinae</i> et <i>Galeopsietalia ladani</i>)	61.1	8110	3	1	2	2	1	1	4	2	6	MODERE	FAIBLE
Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	62.2	8220	2	1	1	1	1	1	3	1	4	FAIBLE	FAIBLE
Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>)	41.12	9120	2	1	1	1	1	1	3	2	5	MODERE	MODERE
Forêts de <i>Castanea sativa</i>	41.9	9260	3	2	1	2	2	2	5	3	8	FORT	FORT
Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	45.3	9340	3	1	2	3	0	1	4	2	6	MODERE	MODERE

La hiérarchisation du comité de pilotage met en avant de nombreux habitats en enjeux forts, il s'agit :

- Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique.
- Formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)*.
- Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux.
- Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle.
- Forêts de *Castanea sativa*.

En enjeux modérés :

- Formations montagnardes à *Cytisus purgans*.
- Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à *Taxus* (*Quercion robori-petraeae* ou *Ilici-Fagenion*).
- Forêts à *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia*.

En enjeux faibles :

- Landes sèches européennes.
- Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival (*Androsacetalia alpinae* et *Galeopsietalia ladani*).
- Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique.

Les enjeux de la ZSC se situent particulièrement sur les habitats forestiers notamment pour leurs capacités d'accueil de la faune d'intérêt communautaire, les milieux ouverts et les milieux humides. Ces habitats sont les plus représentés sur le site et possède une forte capacité d'accueil pour les espèces d'intérêt communautaire notamment les chiroptères. Les habitats tels que les eaux stagnantes ou les éboulis siliceux sont trop peu menacées ou trop peu représenté sur le site pour y concentrer les efforts de préservation de ce docob. Des interventions pour **rétablir les tourbières et maintenir les milieux ouverts sont d'importance étant donnée la dynamique évolutive de ces habitats et leur dégradation**. Les habitats forestiers quant à eux, abritent la grande majorité des espèces d'intérêt communautaire notamment des chauves-souris et les coléoptères.

2.3.2 HIERARCHISATION DES ESPECES D’INTERET COMMUNAUTAIRE

La méthodologie de hiérarchisation des enjeux des espèces faunistiques d’intérêt communautaire se base sur celle appliquée dans la région Occitanie sur les espèces protégées et patrimoniales (DREAL-LR, 2019). Celle-ci, mise à jour en 2019, repose sur des critères de dynamique de population et de sensibilité écologique intrinsèque des espèces. Elle prend aussi en compte leur statut de conservation à l’échelle des deux anciennes régions de Midi-Pyrénées et de Languedoc-Roussillon et leur statut de protection règlementaire (ajout par rapport à la méthodologie du CSRPN et Natura 2000 de 2008, utilisée dans ce Docob pour les habitats). De plus le statut de conservation des espèces évaluées établit une appréciation du niveau de menace pesant sur les espèces, critère déterminant dans l'évaluation de l'enjeu que représente leur conservation.

Pour résumer, cette méthode consiste à croiser une série de critères gradués de 0 (nul) à 4 (le plus fort). Ces critères sont regroupés au sein de 3 groupes :

Protection juridique :

- C1 le statut de protection nationale
- C2 le statut de protection européen (DHFF)

Responsabilité :

- C3 le statut déterminant ZNIEFF LR (moyenne des notes entre Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon)
- C4 le statut sur la liste rouge UICN en France
- C5 le statut sur la liste rouge régionale (critère non pris en compte dans le cadre de ce Docob, la région Languedoc-Roussillon ne disposant pas de liste rouge régionale pour aucune des espèces concernées
- C6 les espèces concernées par un Plan National d'Actions
- C7 la responsabilité régionale (méthode N2000 CSRPN)

Sensibilité écologique :

- C8 la sensibilité (méthode N2000 CSRPN) qui correspond à la moyenne pondérée de 4 facteurs :
 - Aire de répartition
 - Amplitude écologique
 - Effectifs
 - Dynamique de population (critère appliqué d’une pondération x2)

Une note synthétique par groupes est obtenue par moyenne simple des différents critères. Tout d’abord, un enjeu brut est produit, résultant de la somme des moyennes des critères des groupes « Responsabilité » et « Sensibilité ».

Les niveaux d’enjeu sont classés comme suit :

- Réduisant
- Très fort
- Fort
- Modéré
- Faible
- Négligeable

L’enjeu est ensuite ajusté pour les espèces en limite de classe d’enjeu (à + ou – 10% par rapport aux seuils). Lorsque le niveau d'enjeu juridique est supérieur ou inférieur à l'enjeu global ainsi obtenu, un second choix d'enjeu global est envisagé respectivement plus ou moins fort. Il est ensuite retenu ou non dans un enjeu final. Ce choix de confirmation ou non de l’enjeu ajusté se fait en fonction de l’important des populations de l’espèce au sein du site du Caroux-Espinouse et la sensibilité de celles-ci suite au diagnostic écologique effectué et sur l’avis des experts du comité de pilotage.

Tableau 5 : Hiérarchisation des espèces d’intérêt communautaire

GROUPE TAXONOMIQUE	CODE DE REFERENCE NATURA 2000 DU TAXON (* SI ESPECE PRIORITAIRE)	NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	STATUT DE PROTECTION NATIONAL	STATUT DE PROTECTION EUROPEEN	STATUT DETERMINANCE ZNIEFF OCC (MOY. MP/LR)	STATUT LISTE ROUGE UICN EN FRANCE	ESPECE CONCERNEE PAR UN PLAN NATIONAL D' ACTIONS	RESPONSABILITE REGIONALE	AIRE DE REPARTITION	AMPLITUDE ECOLOGIQUE	EFFECTIFS	DYNAMIQUE DE POPULATION	ENJEU JURIDIQUE	RESPONSABILITE	SENSIBILITE	SOMME RESP/SENS	ENJEU BRUT	ENJEU AJUSTE	AVIS COPIL
INSECTES	1083	<i>Lucanus cervus</i> (Linnaeus, 1758)	Lucane cerf-volant	0	2	0,5	/	0	1	2	2	1	1	1	0,5	1,4	1,9	FAIBLE	FAIBLE	FAIBLE
	1084*	<i>Osmoderma eremita</i> (Scopoli, 1763)	Pique-prune	3	4	4	/	0	1	3	4	3	3	3,5	1,7	3,2	4,9	FORT	/	FORT
	1087*	<i>Rosalia alpina</i> (Linnaeus, 1758)	Rosalie des Alpes	3	4	0,5	/	0	2	2	2	2	1	3,5	0,8	1,6	2,4	MODERE	/	MODERE
	1088	<i>Cerambyx cerdo</i> (Linnaeus, 1758)	Grand Capricorne	3	3	0,5	/	0	1	2	2	1	1	3	0,5	1,4	1,9	FAIBLE	MODERE	FAIBLE
POISSONS	1138	<i>Barbus meridionalis</i> (Risso, 1827)	Barbeau méridional	3	3	2	2	0	3	3	3	2	2	3	1,8	2,4	4,2	FORT	/	FORT
CHIROPTERES	1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i> (Bechstein, 1800)	Petit Rhinolophe	3	3	2	0	3	2	1	2	2	1	3	1,8	1,4	3,2	MODERE	/	MODERE
	1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (Schreber, 1774)	Grand Rhinolophe	3	3	2	0	3	2	1	0	2	1	3	1,8	1	2,8	MODERE	/	MODERE
	1305	<i>Rhinolophus euryale</i> (Blasius, 1853)	Rhinolophe euryale	3	3	4	0	3	4	3	2	2	0	3	2,8	1,4	4,2	FORT	/	FORT

GROUPE TAXONOMIQUE	CODE DE REFERENCE NATURA 2000 DU TAXON (* SI ESPECE PRIORITAIRE)	NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	STATUT DE PROTECTION NATIONAL	STATUT DE PROTECTION EUROPEEN	STATUT DETERMINANCE ZNIEFF OCC (MOY. MP/LR)	STATUT LISTE ROUGE UICN EN FRANCE	ESPECE CONCERNEE PAR UN PLAN NATIONAL D'ACTIONS	RESPONSABILITE REGIONALE	AIRE DE REPARTITION	AMPLITUDE ECOLOGIQUE	EFFECTIFS	DYNAMIQUE DE POPULATION	ENJEU JURIDIQUE	RESPONSABILITE	SENSIBILITE	SOMME RESP/SENS	ENJEU BRUT	ENJEU AJUSTE	AVIS COPIL
	1307	<i>Myotis blythii</i> (Tomes, 1857)	Petit Murin	3	3	2	2	3	3	1	2	2	2	3	2,5	1,8	4,3	FORT	/	FORT
	1308	<i>Barbastella barbastellus</i> (Schreber, 1774)	Barbastelle d'Europe	3	3	2,5	0	3	1	2	2	2	0	3	1,6	1,2	2,8	MODERE	/	MODERE
	1310	<i>Miniopterus schreibersi</i> (Kuhl, 1817)	Minioptère de Schreibers	3	3	4	3	3	3	3	2	2	3	3	3,3	2,6	5,9	TRES FORT	/	TRES FORT
	1316	<i>Myotis capaccinii</i> (Bonaparte, 1837)	Murin de Capaccini	3	3	4	2	3	3	3	2	2	1	3	3,0	1,8	4,8	FORT	/	FORT
	1321	<i>Myotis emarginatus</i> (E. Geoffroy Saint-Hilaire, 1806)	Murin à oreilles échancrées	3	3	2	0	3	1	1	2	2	1	3	1,5	1,4	2,9	MODERE	/	MODERE
	1323	<i>Myotis bechsteinii</i> (Kuhl, 1817)	Murin de Bechstein	3	3	4	2	3	1	3	2	3	2	3	2,5	2,4	4,9	FORT	TRES FORT	FORT
	1324	<i>Myotis myotis</i> (Borkhausen, 1797)	Grand Murin	3	3	2	0	3	2	2	2	2	2	3	1,8	2	3,8	MODERE	FORT	MODERE
MAMMIFERES TERRESTRES	1352*	<i>Canis lupus</i> (Linnaeus, 1758)	Loup gris	4	4	3,5	3	4	2	1	0	3	0	4	3,1	0,8	3,9	MODERE	FORT	MODERE
	1355	<i>Lutra lutra</i> (Linnaeus, 1758)	Loutre d'Europe	4	3	4	0	4	2	1	2	3	0	3,5	2,5	1,2	3,7	MODERE	FORT	MODERE

La hiérarchisation du comité de pilotage met en avant les espèces suivantes en enjeux forts, il s’agit :

- Le Pique-prune
- Le Barbeau méridional
- Le Rhinolophe euryale
- Le Petit Murin
- Le Murin de Capaccini
- Le Murin de Bechstein

En enjeux modérés :

- Rosalie des Alpes
- Petit Rhinolophe
- Grand Rhinolophe
- Barbastelle d'Europe
- Murin à oreilles échancrées
- Grand Murin
- Loup gris
- Loutre d’Europe

En enjeux faibles

- Lucane cerf-volant
- Grand Capricorne

La nature du site est favorable en particulier pour les espèces dépendantes à plusieurs niveaux du milieu forestier (pour l'alimentation et/ou la reproduction) en particulier pour les espèces à enjeux forts (hors-mi le barbeau méridional), Constituants ainsi l'intérêt majeur du site. Cette ZSC a été initialement définie en particulier pour la présence de la Rosalie des alpes, mais le Pique-prune constitue un enjeu bien plus important sur le site et bien plus rare. La présence du Loup et de la Loutre est à suivre mais pour l'heure l'intérêt du site pour ces espèces reste limité.

Ainsi les enjeux fort à très fort du site concernent les espèces suivantes :

- **Pique-prune**
- **Barbeau méridional**
- **Rhinolophe euryale**
- **Petit Murin**
- **Minioptère de Schreibers**
- **Murin de Capaccini**
- **Murin de Bechstein**

3 CHAPITRE 3 : DEFINITION DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

3.1 PROGRAMME D'ACTIONS

Le maintien, voire le rétablissement, des habitats naturels et des habitats d'espèces et des espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable passe par plusieurs types d'intervention. Trois grandes thématiques peuvent être dégagées : la gestion des habitats et des espèces, la communication et la sensibilisation, les suivis et l'amélioration des connaissances et l'animation du docob. Elles doivent permettre par leur action conjuguée, de répondre aux objectifs de la directive Habitats.

3.1.1 THEMATIQUE 1 : GESTION DES ESPECES ET DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Sous cette thématique sont rassemblées les actions de gestion préconisées pour assurer le maintien des habitats naturels (habitats d'intérêt communautaire et prioritaires) et les espèces d'intérêt communautaire. Au cours de leur élaboration, sont pris en compte :

- Les instruments de planification existants et disponibles.
- Les moyens économiques, humains et financiers mobilisables.
- Les projets, besoins ou attentes des différents acteurs présents sur le site (discutés lors des réunions de groupes de travail).

Ces actions cherchent à concilier les activités économiques avec le maintien des habitats naturels et des habitats d'espèces. Le maintien des écosystèmes et de la biodiversité assurera en contrepartie également la pérennité des activités économiques et de loisir puisqu'ils sont le « support » de ces activités humaines.

3.1.2 THEMATIQUE 2 : COMMUNICATION, SENSIBILISATION ET ANIMATION

La communication autour du docob est un élément essentiel pour rendre possible l'appropriation locale de la démarche Natura 2000. Ce n'est qu'avec le soutien des acteurs locaux qu'une gestion durable des habitats naturels et des habitats d'espèces pourra être menée.

Les actions d'animation consistent en la coordination et le suivi de la mise en œuvre du docob, aux démarches de facilitation de l'adhésion autour des objectifs du Docob et des mesures contractuelles proposées.

3.1.3 THEMATIQUE 3 : SUIVI ET AMELIORATION DES CONNAISSANCES

Pour évaluer l'efficacité des mesures de gestion préconisées, il est impératif de mettre en place des suivis de l'état de conservation de populations et/ou d'habitats, de la dynamique des milieux, etc... sur la base d'indicateur. Cette thématique est très importante car elle doit permettre de réviser et, le cas échéant, d'améliorer voire de réorienter, la mise en œuvre du docob sur le terrain.

Bien que des études aient déjà été réalisées sur le site avant et pendant l'élaboration du docob et sa mise en œuvre durant la période 2021-2026, des inventaires ou études complémentaires seront nécessaires afin de mieux connaître les espèces et habitats d'intérêt communautaire et leur évolution sur le site.

Des études complémentaires sur les habitats naturels d'intérêt communautaire ont été proposées pour affiner l'état des lieux et pour obtenir une connaissance précise de la répartition des formations végétales couvrant la zone spéciale de conservation (ZSC).

3.1.4 OUTILS DE MISE EN ŒUVRE DE NATURA 2000

Une fois le document d'objectifs approuvé par le Préfet, la phase de mise en œuvre, dite phase d'animation, de ce plan de gestion se met en place.

3.1.4.1 Les outils contractuels : les contrats et la charte

Les principaux outils de mise en œuvre du Docob au niveau local sont prioritairement de nature contractuelle :

Les contrats Natura 2000, contrats rémunérés, peuvent être de 3 types :

- Les contrats Agricoles pour les parcelles agricoles déclarées à la PAC basés sur le dispositif des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) (celles-ci seront définies dans le cadre de l'élaboration des MAEC).
- Les contrats Forestiers, pour les parcelles forestières.
- Les contrats Non agricole – Non forestier (dit contrats ni-ni), pour des parcelles non agricoles et non forestières.

La charte Natura 2000 propose un ensemble d'engagements de l'ordre des bonnes pratiques non rémunérés ainsi que des recommandations.

Toute personne physique ou morale, titulaire de droits réels et personnels (art. L.414-3 I. du code de l'environnement) sur les parcelles incluses dans le site Natura 2000, peut signer des contrats Natura 2000 ou s'engager dans la charte. En signant un contrat Natura 2000, les personnes s'engagent à respecter un cahier des charges leur donnant droit à des aides de l'Etat et de l'Europe. La signature de la charte, qui ne donne pas lieu à une aide financière, donne droit à l'exonération d'une partie des taxes sur le foncier non bâti.

3.1.4.2 Les mesures non contractuelles

Certaines actions du docob, qui ne sont pas des actions de gestion des habitats naturels et des habitats d'espèces, sont définies dans ce document comme relevant de l'animation. La mise en œuvre de ces actions ne dépend pas d'un cahier des charges et elle ne donne pas lieu à la signature d'un contrat.

Les mesures non contractuelles concernent principalement les actions de sensibilisation et de communication, ainsi que les suivis scientifiques et d'accroissement des connaissances. Elles bénéficient d'autres sources de financement, dont des financements de l'Etat.

3.1.4.3 L'animation

Il s'agit de mettre en relations les différents acteurs locaux présents sur le territoire, et notamment de mettre en adéquation la gestion faite par l'ONF, l'OFB, principaux gestionnaires sur le site et l'animation qui sera réalisée par le PnrHL pour la réalisation du docob.

L'animation concerne également le suivi et l'accompagnement de tout projets sur territoire du site (installation d'une nouvelle activité économique, organisation d'évènements ou de manifestations sportives, accompagnement dans l'évaluation des incidences Natura 2000, etc.), la mise en œuvre des actions du docob, la consultation pour les évaluation des incidences Natura 2000 et enfin, il s'agit également de tout le suivi administratif du site.

4 CHAPITRE 4 : DEFINITIONS DES OBJECTIFS OPERATIONNELS ET DES ACTIONS DE GESTION : OBJECTIFS A LONG TERME, OBJECTIFS ET ACTIONS DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

Il s'agit dans ce chapitre d'identifier les orientations relatives aux habitats, à la faune et la flore des milieux forestiers, humides et agropastoraux. Ces orientations valent non seulement pour les habitats et les espèces d'intérêt communautaire mais aussi pour l'ensemble du site Natura 2000.

- **OBJECTIFS A LONG TERME 1** : Amélioration de l'état de conservation des habitats forestiers et des milieux ouverts intraforestiers à l'échelle du site.
- **OBJECTIFS A LONG TERME 2** : Préservation de la dynamique des habitats humides : tourbières, landes et marais, et de leur fonctionnalité hydraulique et biologique.
- **OBJECTIFS A LONG TERME 3** : Conservation des habitats ouverts d'intérêt communautaire (éboulis, landes, formations herbacées).
- **OBJECTIFS A LONG TERME 4** : Maintien en bon état de conservation des populations des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 « Caroux et Espinouse ».
- **OBJECTIFS A LONG TERME 5** : Formation des acteurs et sensibilisation des populations aux enjeux associés à la mise en œuvre du document d'objectifs. Accompagnement des acteurs de territoire dans la gestion du site.
- **OBJECTIFS A LONG TERME 6** : Amélioration des connaissances des habitats et de la faune d'intérêt communautaire et suivi à l'échelle du site. Protocole de suivi de réalisation et d'évaluation du Docob. Concertation et suivi des actions non relatives à la mise en application du Docob.

Ce chapitre présente 2 tableaux :

- Le premier liste l'ensemble des objectifs de conservation du Docob et les actions qui permettront de les atteindre. Les objectifs transversaux (qui concernent tout le site) et spatialisés (faisant référence aux enjeux) répondent directement aux orientations listées ci-dessus. Les actions liées sont codifiées comme suit:

Codées **F** (pour action Forêt) suivi d'un chiffre, elles sont applicables aux espèces ayant justifiées la désignation du site ainsi qu'aux habitats d'intérêts communautaire et habitats d'espèces.

Codées **H** (pour action eau, zones Humides), elles sont applicables aux espèces liées aux zones humides et milieux aquatiques ayant justifié la désignation du site ainsi qu'aux habitats d'intérêts communautaire et habitats d'espèces.

Codées **P** (pour action Prairie), elles sont applicables aux espèces des milieux ouverts ayant justifié la désignation du site ainsi qu'aux habitats d'intérêts communautaire et habitats d'espèces.

Codées **E** (pour action de conservation des Espèces) suivi d'un chiffre, elles sont applicables aux espèces d'intérêt communautaire du site ainsi qu'aux habitats de ces espèces.

Codées **C** (pour action de Communication et sensibilisation) ;

Codées **S** (pour action de Suivi scientifique).

- Le deuxième définit un niveau de priorité des mesures qui est déterminé avec le maître d'ouvrage du Docob. Il prend en compte les facteurs suivants :
 - L'état de conservation de l'habitat ou de l'espèce d'intérêt communautaire ou prioritaire et de son habitat.
 - L'importance des menaces qui pèsent sur l'habitat ou l'espèce et son habitat.
 - L'ordre logique de mise en œuvre d'actions portant sur le même habitat naturel d'intérêt communautaire.
 - La facilité de mise en œuvre des actions – disponibilité des technologies, des moyens humains et des moyens financiers.

Cette section vise à présenter un projet d'objectifs de conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire. Des objectifs opérationnels et des mesures (ou actions) qui déclinent plus précisément les objectifs de développement durable ont été définis en concertation avec les acteurs locaux présents aux groupes de travail et sont présentés dans le chapitre suivant.

Tableau 6 : Objectifs de conservation des habitats d'intérêt communautaire du site

Habitats (* si habitat prioritaire)	3110 Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique	4030 Landes sèches européennes	5120 Formations montagnardes à <i>Cytisus purgans</i>	6230* Formations herbueses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	6410 Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux	7120 Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle	8110 Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival	8220 Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	9120 Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Illici-Fagenion</i>)	9260 Forêts de <i>Castanea sativa</i>	9340 Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>
PROPOSITIONS D'OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	Maintien du fonctionnement de l'hydrosystème du site ; Surveillance des espèces invasives ; Eviter la recolonisation par les ligneux.	Eviter la colonisation par les ligneux ; Rajeunissement régulier du milieu par pâturage extensif ou gyrobroyage ; Mise en place d'actions de lutte contre les incendies	Mise en place d'un pâturage très extensifs ; Mise en place d'actions de lutte contre le feu ; Eviter la colonisation par les ligneux	Gestion extensive en pâturage. Un débroussaillage peut être mis en place en amont ; Contenir les zones embroussaillées et boisées entourant les prairies ; Mise en place d'actions de lutte contre le feu	Eviter la recolonisation par les ligneux ; Préférer une gestion extensive par fauche ; Contrôle du niveau de la nappe ; Ne pas drainer la zone	Etudes préalables du fonctionnement hydraulique des tourbières en vue de leur conservation/restauration Remise en fonctionnement du système hydraulique naturelle (Suppression des drains) le cas échéant ; Gestion extensive des tourbières et complexes humides proches Eviter la colonisation par les ligneux	Limiter tous passages de sentiers ; Eviter la colonisation par les ligneux	Gestion des activités d'escalade	La gestion doit permettre d'allier l'objectif de protection inhérent au futur réseau Natura 2000 à l'objectif de production avéré ; Maintenir et favoriser le mélange des essences, éviter la monoculture ; Favoriser la régénération naturelle ; Adapter les opérations de gestion courantes ; Porter une attention particulière aux sols ; Mise en place d'îlots de sénescence et d'une trame de vieux bois ; Mise en place d'actions de lutte contre le feu ; Limiter l'enrésinement des parcelles	Reprendre et entretenir les peuplements les moins difficiles d'accès ; Faire un suivi sanitaire des taillis afin d'évaluer les possibilités de régénération naturelle de l'habitat ; Mise en place d'actions de lutte contre le feu	Suppression des pins ; Mise en place d'îlots de vieillissements et d'une trame de vieux bois ; Suivi des expérimentations des régénérations naturelles ; Mise en place d'actions de lutte contre le feu

Tableau 7 : Objectifs de conservation par espèces d'intérêt communautaire du site

CODE DE REFERENCE NATURA 2000 DU TAXON (* SI ESPECE PRIORITAIRE)	NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	OBJECTIFS DE CONSERVATION
1083	<i>Lucanus cervus (Linnaeus, 1758)</i>	Lucane cerf-volant	Amélioration des connaissances sur la répartition de ces coléoptères d'intérêt communautaire sur le site et suivi des populations ; Conservation des habitats forestiers favorables ; Limiter le morcelage et favoriser le brassage génétique en mettant en place une trame de vieux bois Sensibiliser et communiquer avec les acteurs de la gestion forestière sur la protection de ces espèces
1084*	<i>Osmoderma eremita (Scopoli, 1763)</i>	Pique-prune	
1087*	<i>Rosalia alpina (Linnaeus, 1758)</i>	Rosalie des Alpes	
1088	<i>Cerambyx cerdo (Linnaeus, 1758)</i>	Grand Capricorne	
1138	<i>Barbus meridionalis (Risso, 1827)</i>	Barbeau méridional	Amélioration des connaissances sur la répartition de l'espèce sur le site ; Maintien de la continuité écologique des cours d'eau ; Lutte contre la pollution de son habitat naturel ; Sensibilisation des acteurs du milieu de la pêche et du tourisme nautique/aquatique
1303	<i>Rhinolophus hipposideros (Bechstein, 1800)</i>	Petit Rhinolophe	Recherche et protection des gîtes de reproduction et d'hibernation ; Suivi des populations Prise en compte de l'espèce dans les travaux d'aménagement de bâtis ; Sensibilisation des acteurs du milieu souterrain, des acteurs de l'aménagement du territoire et des propriétaires de bâtis ; Conservation/restauration des habitats de chasse
1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum (Schreber, 1774)</i>	Grand Rhinolophe	Recherche et protection des gîtes de reproduction et d'hibernation ; Suivi des populations ; Prise en compte de l'espèce dans les travaux d'aménagement de bâtis ; Sensibilisation des acteurs du milieu souterrain, du milieu agricole, de l'aménagement du territoire et des propriétaires de bâtis ; Conservation/restauration des habitats de chasse
1305	<i>Rhinolophus euryale (Blasius, 1853)</i>	Rhinolophe euryale	Amélioration des connaissances de l'espèce sur le site ; Suivi des populations ; Sensibilisation des acteurs du milieu souterrain et de l'aménagement du territoire ; Conservation/restauration des habitats de chasse
1307	<i>Myotis blythii (Tomes, 1857)</i>	Petit Murin	Recherche et protection des gîtes de reproduction et d'hibernation ; Suivi des populations ; Sensibilisation des acteurs du milieu souterrain et de l'aménagement du territoire ; Conservation/restauration des habitats de chasse
1308	<i>Barbastella barbastellus (Schreber, 1774)</i>	Barbastelle d'Europe	Amélioration des connaissances sur la répartition des gîtes de reproduction et d'hibernation de l'espèce ; Préservation des gîtes arboricoles ; Suivi des populations ; Prise en compte de l'espèce dans les travaux d'aménagement de bâtis ; Sensibilisation des acteurs de la sylviculture et des propriétaires de bâtis ; Conservation/restauration des habitats de chasse
1310	<i>Miniopterus schreibersi (Kuhl, 1817)</i>	Minioptère de Schreibers	Recherche et protection des gîtes de reproduction et d'hibernation ; Suivi des populations ; Sensibilisation des acteurs du milieu de la sylviculture et du milieu souterrain ; Conservation/restauration des habitats de chasse
1316	<i>Myotis capaccinii (Bonaparte, 1837)</i>	Murin de Capaccini	Recherche et protection des gîtes de reproduction et d'hibernation ; Suivi des populations ; Sensibilisation des acteurs du milieu souterrain et de l'aménagement du territoire ; Conservation/restauration des habitats de chasse et des milieux aquatiques.
1321	<i>Myotis emarginatus (É. Geoffroy Saint-Hilaire, 1806)</i>	Murin à oreilles échancrées	Recherche et protection des gîtes de reproduction et d'hibernation ; Suivi des populations ; Prise en compte de l'espèce dans les travaux d'aménagement de bâtis ; Sensibilisation des acteurs du milieu souterrain, du milieu agricole, de l'aménagement du territoire et des propriétaires de bâtis ; Conservation/restauration des habitats de chasse
1323	<i>Myotis bechsteinii (Kuhl, 1817)</i>	Murin de Bechstein	Amélioration des connaissances sur la répartition des gîtes de reproduction et d'hibernation de l'espèce ; Préservation des gîtes arboricoles ; Suivi des populations ; Prise en compte de l'espèce dans les travaux d'aménagement de bâtis Sensibilisation des acteurs de la sylviculture et du milieu souterrain et des propriétaires de bâtis ; Conservation/restauration des habitats de chasse
1324	<i>Myotis myotis (Borkhausen, 1797)</i>	Grand Murin	Recherche et protection des gîtes de reproduction et d'hibernation ; Suivi des populations ; Prise en compte de l'espèce dans les travaux d'aménagement de bâtis ; Sensibilisation des acteurs du milieu souterrain, du milieu agricole, de l'aménagement du territoire et des propriétaires de bâtis ; Conservation/restauration des habitats de chasse
1352*	<i>Canis lupus (Linnaeus, 1758)</i>	Loup gris	Amélioration des connaissances sur la répartition de l'espèce sur le site ; Préserver l'espèce sur le site tout en permettant un équilibre avec les activités socio-économiques ; Sensibiliser et communiquer avec les usagers du site
1355	<i>Lutra lutra (Linnaeus, 1758)</i>	Loutre d'Europe	Amélioration des connaissances sur la répartition de l'espèce et sur son utilisation du site ; Limitation des risques de pollution de l'Héric.

4.1 OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET OBJECTIFS OPERATIONNELS LIES AU SITE NATURA 2000 « LE CAROUX ET L’ESPINOUSE »

Tableau 8 : Orientations, objectifs et actions liés à l'ensemble du site Natura 2000 « Le Caroux et l'Espinouse »

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	OBJECTIFS OPERATIONNELS	FICHE ACTION
Objectifs à long terme 1 : Amélioration de l'état de conservation des habitats forestiers et des milieux ouverts intraforestiers à l'échelle du site :		
Maintenir un bon état de conservation des habitats d'espèces non ou peu transformés.	Favoriser le maintien d'arbres de gros diamètres, d'arbres à intérêt biologique et de bois morts sur pied ou au sol, les arbres à cavités ou sénescents ainsi que des îlots de sénescence pour la biodiversité et des peuplements forestiers hétérogènes (essences et âge) dans une logique de création d'une trame « vieux bois » à travers le site	F1
Restaurer les habitats transformés d'espèces patrimoniales à forts intérêts écologiques.	Favoriser la régénération naturelle	F2
Veiller à la préservation des sols et des couverts.	Adapter les techniques d'exploitation aux spécificités des habitats	F3
Préserver et améliorer les effets de lisière et le corridors intra-forestiers.	Réunir les différents acteurs afin de trouver des solutions et moyens de gestion permettant de garantir l'équilibre sylvo-cynégétique	F4
Tendre vers l'équilibre sylvo-cynégétique		
Objectifs à long terme 2 : Préservation de la dynamique des habitats humides : Tourbière et marais, et de leur fonctionnalité hydraulique et biologique		
Préserver et/ou améliorer l'état de conservation des habitats aquatiques et humides d'intérêt communautaire	Rétablir et entretenir la fonctionnalité hydraulique et biologique des tourbières (création de seuils, pour maintenir les niveaux, Chantier de restauration)	H1
	Empêcher la fermeture des landes et tourbières (coupe, étrépage touradon molinie pâturage)	H2
Préserver et/ou améliorer l'état de conservation des habitats aquatiques et humides des espèces d'intérêt communautaires (habitat de chasse ou de reproduction)	Adaptation des activités de loisir et du tourisme aux contraintes écologiques liées aux espèces d'intérêt communautaire	H3
Objectifs à long terme 3 : Conservation des habitats ouverts d'intérêt communautaire (éboulis, landes, formations herbacées)		
Maintenir un pastoralisme extensif au sein des zones concernées, afin de prévenir la fermeture des milieux au travers d'une gestion mécanique.	Encourager le maintien d'une gestion extensive des pâturages et éviter la fermeture des milieux par débroussaillage mécanique ou le brulage dirigé pour créer une mosaïque de milieux ouverts ou plusieurs strates végétales sont représentés	P1
Maintenir/créer une mosaïque de milieux ouverts où plusieurs strates végétales sont représentées.	Participation à l'animation et l'élaboration d'un PAEC	P2
Objectifs à long terme 4 : Maintien en bon état de conservation des populations des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 « Le Caroux et Espinouse ».		
Prendre en compte dans toute gestion les exigences écologiques des espèces visées à la directive habitat faune flore dans la gestion agricole et forestière	Prise en compte des espèces d'intérêt communautaire dans la gestion sylvicole	E1
	Favoriser le maintien de milieux ouverts intraforestiers	E2
	Prise en compte des chiroptères lors de la rénovation et l'aménagement de bâtis	E3
	Conservation et restauration des corridors écologiques	E4
Prise en compte les chiroptères lors de projets d'aménagements	Prise en compte les chiroptères lors de projets de réfection d'ouvrages d'art	E5
	Limitation des produits pharmaceutiques et phytosanitaires dans les secteurs pastoraux et agricoles	E6
Objectifs à long terme 5 : Formation et sensibilisation des acteurs aux enjeux de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire du site et accompagnement des acteurs du territoire dans leur pratique de gestion		
Sensibiliser et former les propriétaires et gestionnaires, à la prise en compte des enjeux de la Directive Habitat, Faune, Flore dans le cadre de la gestion courante	S'associer aux services de l'état et l'OFB pour mener des actions de sensibilisation autour du loup	C1
	Sensibilisation des acteurs du milieu agricole du site	C2
	Sensibilisation des acteurs du milieu du tourisme et des activités de pleine nature	C3
Sensibiliser les élus et les populations locales à la complexité de la gestion des sites naturels	Mise en relation entre l'animateur et la structure organisatrice de projet pour une cohérence entre les documents de gestion et de planification et le document d'objectifs	C4
Faire prendre conscience aux usagers, aux riverains et aux habitants de la fragilité, de la complexité et de la beauté du site/Informer les habitants sur le programme Natura 2000 et ses objectifs	Conception et installation de panneaux d'information grand public & création et diffusion du support de communication papier et/ou numérique visant à la sensibilisation sur les habitats les espèces et les actualités du site Natura 2000	C5
Tendre vers une compatibilité entre les activités touristiques et les enjeux de conservation des habitats et espèces	Animation de groupes thématiques et de journées de formation et valorisation des bonnes pratiques existantes sur le site	C6
Accompagner les projets et les évaluations d'incidences		
Objectifs à long terme 6 : Amélioration des connaissances des habitats et des espèces IC, et suivi de leur état de conservation et suivi de la mise en œuvre des actions		
Améliorer les connaissances sur la répartition des espèces d'intérêt communautaire sur le site.	Suivi de l'évolution de populations des espèces ainsi que des habitats d'intérêt communautaire	S1
	Réalisation de suivis des niveaux et de la qualité de l'eau	S2
Suivre l'évolution des HIC et des populations d'espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000.	Suivi de l'effet du pâturage sur l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire	S3
	Suivi de l'effet du pâturage lié à la gestion dont les suivis spécifiques aux contrats Natura 2000 et MAEc	S4
	Modification du FSD	S5
Suivi et évaluation des mesures contractuelles et non contractuelles appliquées sur le site Natura 2000	Proposer un périmètre plus cohérent en fonction des espèces et habitats d'intérêt communautaire présents	S6

4.2 HIERARCHISATION DES ACTIONS

Tableau 9 : Tableau de synthèse des orientations et actions liées aux habitats de la Directive

CODE HABITAT	HABITATS VISES	PRIORITE	CODE ACTION	PRIORITE D'ACTION
3110	Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique	FORT	/	/
4030	Landes sèches européennes	FAIBLE	P1	2
			P2	1
5120	Formations montagnardes à <i>Cytisus purgans</i>	MODERE	P1	2
			P2	1
6230*	Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)*	FORT	H2	1
			P1	2
			P2	1
6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux	FORT	H1	1
			H2	1
			P2	1
7120	Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle	FORT	H1	1
			H2	1
			P2	1
8110	Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival (<i>Androsacetalia alpinae</i> et <i>Galeopsietalia ladani</i>)	FAIBLE	/	/
8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	FAIBLE	/	/
9120	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>)	MODERE	F1	1
			F2	1
			F3	1
			F4	3
9260	Forêts de <i>Castanea sativa</i>	FORT	F1	1
			F2	1
			F3	1
			F4	3
9340	Forêts à <i>Quercus Ilex</i>	MODERE	F1	1
			F2	1
			F3	1
			F4	3
CODE ESPECE	ESPECE VISEE	PRIORITE	CODE ACTION	PRIORITE D'ACTION
1083	Lucane cerf-volant	FAIBLE	F1	1
			E1	1
			E2	1
			E4	1
			E6	1
1084*	Pique-prune	FORT	F1	1
			E1	1
			E2	1
			E4	1
			E6	1
1087*	Rosalie des Alpes	MODERE	F1	1
			E1	1
			E2	1
			E4	1
			E6	1
1088	Grand Capricorne	FAIBLE	F1	1
			E1	1
			E2	1
			E4	1
			E6	1
1138	Barbeau méridional	FORT	E6	1
1303	Petit Rhinolophe	MODERE	H2	1
			P1	2
			E2	1

CODE HABITAT	HABITATS VISES	PRIORITE	CODE ACTION	PRIORITE D'ACTION
			E3	1
			E4	1
			E5	2
			E6	1
1304	Grand Rhinolophe	MODERE	H2	1
			P1	2
			E2	1
			E3	1
			E4	1
			E5	2
			E6	1
1305	Rhinolophe euryale	FORT	H2	1
			P1	2
			E2	1
			E3	1
			E4	1
			E5	2
			E6	1
1307	Petit Murin	FORT	H2	1
			E3	1
			E2	1
			E4	1
			E5	2
			E6	1
1308	Barbastelle d'Europe	MODERE	F1	1
			F3	1
			H2	1
			P1	2
			E1	1
			E2	1
			E6	1
1310	Minioptère de Schreibers	TRES FORT	H2	1
			P1	2
			E2	1
			E6	1
1316	Murin de Capaccini	FORT	F1	1
			F3	1
			H2	1
			P1	2
			E2	1
			E3	1
			E4	1
			E5	2
			E6	1
1321	Murin à oreilles échancrées	MODERE	F1	1
			F3	1
			H1	1
			P1	2
			E2	1
			E3	1
			E4	1
			E5	2
			E6	1
1323	Murin de Bechstein	FORT	F1	1
			F3	1
			P1	2
			E1	1
			E2	1

CODE HABITAT	HABITATS VISES	PRIORITE	CODE ACTION	PRIORITE D’ACTION
			E6	1
1324	Grand Murin	MODERE	H2	1
			P1	2
			E1	1
			E2	1
			E3	1
			E4	1
			E5	2
			E6	1
			E6	1
1352*	Loup gris	MODERE	C1	3
1355	Loutre d’Europe	MODERE	E6	1
ANIMATION				
	SENSIBILISATION DES ACTEURS DU MILIEU AGRICOLE DU SITE		ACTION C2	2
	SENSIBILISATION DES ACTEURS DU MILIEU DU TOURISME ET DES ACTIVITES DE PLEINE NATURE		ACTION C3	3
	MISE EN RELATION ENTRE L’ANIMATEUR ET LA STRUCTURE ORGANISATRICE DE PROJET POUR UNE COHERENCE ENTRE LES DOCUMENTS DE GESTION ET DE PLANIFICATION ET LE DOCUMENT D’OBJECTIFS		ACTION C4	2
	CONCEPTION ET INSTALLATION DE PANNEAUX D’INFORMATION GRAND PUBLIC & CREATION ET DIFFUSION DU SUPPORT DE COMMUNICATION PAPIER ET/OU NUMERIQUE VISANT A LA SENSIBILISATION SUR LES HABITATS LES ESPECES ET LES ACTUALITES DU SITE NATURA 2000		ACTION C5	2
	SUIVI DE L’EVOLUTION DE POPULATIONS DES ESPECES AINSI QUE DES HABITATS D’INTERET COMMUNAUTAIRE		ACTION S1	1
	REALISATION DE SUIVIS DES NIVEAUX ET DE LA QUALITE DE L’EAU		ACTION S2	2
	SUIVI DE L’EFFET DU PATURAGE LIE A LA GESTION		ACTION S3	2
	REALISER DES SUIVIS SPECIFIQUES AUX CONTRATS NATURA 2000 ET MAEC		ACTION S4	2
	MODIFICATION DU FSD		ACTION S5	1
	MODIFICATION DU PERIMETRE DU SITE NATURA 2000		ACTION S6	1

4.3 STRATEGIE ET PRECONISATION DE GESTION

Ce volet de rédaction constitue l'élément opérationnel du document d'objectifs. Il définit le cadre technique et juridique des contrats à passer avec les « titulaires de droits réels et personnels » du site et le contexte d'application des mesures réglementaires existantes ou à créer ; il programme les études et les actions à mener dans les six années qui viennent, pour parfaire la connaissance et le suivi des milieux naturels, et restaurer ou améliorer les richesses et les fonctionnalités écologiques du territoire.

Le document ci-après comporte une liste de 13 actions distinguées en deux ordres de priorité (1 ou 2). Il s'agit là du cœur même de la gestion des richesses naturelles de ce territoire, permettant d'assurer non seulement le fonctionnement cohérent des habitats d'espèces, mais aussi le confortement et l'expansion des espèces ayant justifié la désignation du site, tels qu'ils sont préconisés par le plan d'actions.

Chaque habitat et espèce d'intérêt communautaire ont été analysés afin d'évaluer les enjeux écologiques du site et définir des objectifs de conservation. Il convient maintenant de proposer des mesures de gestion cohérentes avec les objectifs de conservation et opérationnelles d'un point de vue technique et financier.

Deux grands types de mesures peuvent être distingués :

- Les mesures contractuelles (contrats Natura 2000 ...) : actions concernant les habitats et les espèces d'intérêt européen et pouvant faire l'objet de financements Natura 2000.
- Les mesures non contractuelles : actions importantes pour le maintien des intérêts patrimoniaux du site et répondant aux enjeux évoqués par les acteurs locaux.

Les groupes de travail ont identifié les moyens d'actions les plus réalistes pour satisfaire les orientations fixées en Comité de pilotage pour les six années à venir et les objectifs de conservation. Pour certains objectifs, les moyens d'actions ont été rapidement identifiés, tandis que d'autres ont suscité de nombreux échanges. Malgré les divergences d'opinion exprimées, il a été possible à chaque fois de dégager un consensus autour des actions (mesures) à proposer dans le docob.

4.4 ELABORATION DES FICHES ET DES CAHIERS DES CHARGES

Chaque action fait l'objet d'une fiche et le cas échéant d'une estimation de coût. Les montants indiqués, les temps d'animation proposés de même que le calendrier de réalisation sont indicatifs et devront être affinés au fur et à mesure de l'avancement de la mise en œuvre de l'animation. Le respect du calendrier sera modulé en fonction des opportunités et propositions.

Les cahiers des charges présentés dans ce document constituent la base des contrats (Natura 2000 ou autres) que la structure animatrice aura pour mission de formaliser avec les contractants (propriétaires et usagers). Certaines fiches peuvent être appliquées telles quelles. D'autres, compte tenu de leur complexité technique, scientifique ou financière devront faire l'objet de précisions ultérieures spécifiques.

Clé de lecture des fiches : ces actions sont toutes des propositions pour les 5 années d'animation à venir. Elles ne constituent en aucun cas une réglementation. Les modalités de réalisation ; sont, pour la majorité, extraites des cahiers des charges proposés en accompagnement de l'action. Elles permettent aux contractants éventuels d'avoir une idée de la tâche à réaliser avant de s'engager dans l'action.

Lors de la mise en œuvre du document d'objectifs, les contrats Natura 2000 et la Charte Natura 2000 seront passés sur la base des contrats régionaux types en vigueur au moment de la signature.

Une attention particulière devra être portée par l'animateur quant à la réalisation des actions et leurs modes d'application.

Les priorités d'action et leurs modalités de réalisation doivent en effet viser en priorité la restauration et la conservation des habitats d'intérêt communautaire et des habitats d'espèces ayant justifié la désignation du site.

4.5 FICHES ACTIONS ET CAHIER DES CHARGES

4.5.1 ACTION F1 : FAVORISER LE MAINTIEN D'ARBRES DE GROS DIAMETRE, D'ARBRES A INTERET BIOLOGIQUE ET DE BOIS MORT SUR PIED OU AU SOL, LES ARBRES A CAVITES OU SENESCENTS AINSI QUE DES ILOTS DE SENESCENCE POUR LA BIODIVERSITE ET DES PEUPELEMENTS FORESTIERS HETEROGENES (ESSENCES ET AGE) DANS UNE LOGIQUE DE CREATION D'UNE TRAME « VIEUX BOIS » A TRAVERS LE SITE

« Le Caroux et l'Espinouse » ZSC FR9101424	Favoriser le maintien d'arbres de gros diamètre, d'arbres à intérêt biologique et de bois mort sur pied ou au sol, les arbres à cavités ou sénescents ainsi que des îlots de sénescence pour la biodiversité et des peuplements forestiers hétérogènes (essences et âge) dans une logique de création d'une trame « vieux bois » à travers le site	ACTION F1								
		PRIORITE 1								
ESPECES CONCERNEES	Rosalie des Alpes, Lucane cerf-volant, Pique-prune, Grand Capricorne, Murin à oreilles échancrées, Murin de Capaccini, Murin de Bechstein, Barbastelle d'Europe									
HABITATS CONCERNES	Hêtraies acidiphiles subatlantiques (9120), forêts à <i>Castanea sativa</i> (9260), forêts de <i>Quercus ilex</i> 9340									
TYPES DE MESURE	Animation / Bonne pratique / Charte Natura 2000 / Contrat Natura 2000									
DESCRIPTION DE L'ACTION										
Permettre le maintien et le développement d'arbres ayant dépassé le diamètre d'exploitabilité ou de faible valeur économique, atteint la sénescence, dépérissant ou morts et/ou présentant des cavités										
L'intérêt de cette mesure est de maintenir dans un bon état de conservation les habitats forestiers d'intérêt communautaire et par la même d'augmenter la capacité d'accueil du site pour les espèces forestières d'intérêt communautaire, notamment pour celles nécessitant des habitats cavicoles ou du bois mort ou dépérissant. L'action concerne un dispositif favorisant le développement de bois sénescents en forêt dans le but d'améliorer le statut de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire liées au vieux bois.										
Il s'agit de permettre le maintien voire le développement d'arbres ayant dépassé le diamètre d'exploitabilité ou de faible valeur économique, sénescents, dépérissant ou mort et/ou présentant des cavités. Cette action concerne également des îlots forestiers. Il s'agit également de conserver au sein des parcelles en régénération les arbres morts ou arbres sains présentant des signes de sénescences, fissures, cavités...										
Cette mesure permettra donc de maintenir dans un bon état de conservation les habitats d'intérêt communautaire et d'augmenter leur capacité d'accueil pour les espèces forestières d'intérêt communautaire.										
MODALITES DE REALISATION DE L'ACTION						Calendrier de réalisation de l'action (Année)				
						1	2	3	4	5
• Diagnostic forestier et naturaliste préalable										
• Les zones identifiées comme favorables aux coléoptères et chiroptères sont prioritaires (voir tome 1), il s'agira de compléter l'inventaire des gîtes favorables et de compléter l'inventaire des zones favorables du site par l'identification d'une sous-trame vieux bois à mettre en place.						x	x			
• Cibler également les limites de forêts (arbres parois, corniers, qui des arbres délimitant des bords de parcelles ou coin de parcelle).							x			
• Préserver les souches en décomposition.							x			
• Laisser du bois mort au sol (chablis ponctuels, et branches).							x			
• Conserver deux arbres possédant des cavités naturelles et des gros bois sénescents à l'hectare.							x			
• Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur.										
• Etudes et frais d'expert.										
Acteurs concernés : Propriétaires et leur ayant droit, gestionnaires forestiers				Animation : Réunions de sensibilisation et de concertation Groupes de travaux thématiques						
DUREE	5 ans, l'engagement porte à une durée de 30 ans									
TYPE D'AIDE	Exonération TFNB / contractuelles									
INDICATEUR D'EVALUATION	Indicateur quantitatif	Surfaces engagées								
		Quantité d'arbres morts ou sénescents ou a cavité identifiée et préservé								
	Indicateur qualitatif	Evaluation des états de conservation des forêts du 9120 notamment sur les 22 % en état de conservation modéré et 8 % en mauvais état de conservation (voir carte du tome 1) (relevés phytosociologiques entre l'année n et l'année n+5 dans le cadre d'évaluation du docob)								
		Utilisation de l'indice de biodiversité potentielle (IBP)								
RECOMMANDATIONS										
Définition des zones à forts enjeux faunistiques.										
Privilégier des secteurs où la présence des vieux arbres n'est pas dangereuse pour le public et où ils ne risquent pas de créer des encombres.										
EXEMPLES D'OUTILS MOBILISABLES										
MISE EN ŒUVRE (structure animatrice)	Opérations					Coût des Opérations				
	Charte Natura 2000					Exonération				
	Contrat Natura 2000 F05 - travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production					Facture				
	Contrat Natura 2000 F10i - mise en défens de types d'habitat d'intérêt communautaire					Facture				
	Contrat Natura 2000 F11 - chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable					Facture				
	Contrat Natura 2000 F12i - dispositif favorisant le développement de bois sénescents					Facture				
	Contrat Natura 2000 F14i - investissements visant à informer les usagers de la forêt					Facture				
	Animation du site					Temps animateur				

4.5.2 ACTION F2 : FAVORISER LA REGENERATION NATURELLE

« Le Caroux et l'Espinouse » ZSC FR9101424		FAVORISER LA REGENERATION NATURELLE				ACTION F2				
						PRIORITE 1				
ESPECES CONCERNEES		/								
HABITATS CONCERNES		Hêtraies acidiphiles subatlantiques (9120), forêts à <i>Castanea sativa</i> (9260), forêts de <i>Quercus ilex</i> 9340								
TYPES DE MESURE		Animation / Bonne pratique / Charte Natura 2000/ Contrat Natura 2000								
DESCRIPTION DE L'ACTION										
Permettre le maintien de la structure complexe des habitats forestiers et la diversification des niches écologiques des milieux boisés afin d'optimiser les conditions d'accueil des espèces patrimoniales et augmenter la biodiversité.										
L'objectif de l'action et de favoriser la régénération d'essences locales adaptées aux conditions pédoclimatiques locales, de favoriser une hétérogénéité de traitements (futaie régulière, futaie irrégulière, mélange taillis-futaie). De conserver et favoriser une diversité d'essences (fruitiers, espèces pionnières) au sein des parcelles.										
MODALITES DE REALISATION DE L'ACTION						CALENDRIER DE REALISATION DE L'ACTION (année)				
								1	2	3
• Localisation et mise en protection des habitats en cours de régénération (expertise préalable).						x				
• Dans les peuplements ou les essences sont adaptés (à l'exclusion des résineux par exemple), ne pas pratiquer de coupes à blanc et éviter de détruire les rémanents après exploitation sauf en cas d'échec de la régénération naturelle.						x	x	x	x	x
• Conserver les semenciers des essences minoritaires durant la phase de régénération.						x	x	x	x	x
• Dégagement de tache de semis acquis.						x	x			
• Lutte contre les espèces végétales et animales concurrentes (régulation des populations d'ongulé).							x		x	
• Etudes et frais d'expert.										
• Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur.										
Acteurs concernés : Propriétaires et leur ayant droit, gestionnaires forestiers				Animation : Réunions de sensibilisation et de concertation Groupes de travaux thématiques						
DUREE		l'engagement porte à une durée de 5 ans								
TYPE D'AIDE		Exonération TFNB / contractuelles								
INDICATEUR D'EVALUATION		Quantitatif		Surfaces engagées						
		Qualitatif		Relevé phytosociologique/évaluation de l'état de conservation en particulier des forêts du 9120 notamment sur les 22 % en état de conservation modéré et 8 % en mauvais état de conservation (voir carte du tome 1) (relevé phytosociologiques entre l'année n et l'année n+ 5)						
				Utilisation de l'indice de biodiversité potentielle (IBP)						
RECOMMANDATIONS										
Diagnostic forestier préalable										
EXEMPLES D'OUTILS MOBILISABLES										
MISE EN ŒUVRE (structure animatrice)		Opérations					Coût des Opérations			
		Charte Natura 2000					Exonération			
		Contrat Natura 2000 F15i - travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive					Facture			
		Contrat Natura 2000 F11 - chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable					Facture			
		Contrat Natura 2000 F03i - mise en œuvre de régénérations dirigées					Facture			
		Contrat Natura 2000 F05 - travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production					Facture			
		Animation du site					Coût/jour animateur			

4.5.3 ACTION F3 : ADAPTER LES TECHNIQUES D'EXPLOITATION AUX SPECIFICITES DES HABITATS

« Le Caroux et l'Espinouse » ZSC FR9101424	ADAPTER LES TECHNIQUES D'EXPLOITATION AUX SPECIFICITES DES HABITATS	ACTION F3								
		PRIORITE 1								
ESPECES CONCERNEES	Rosalie des Alpes, Lucane cerf-volant, Pique-prune, Grand Capricorne, Murin à oreilles échancrées, Murin de Capaccini, Murin de Bechstein, Barbastelle d'Europe									
HABITATS CONCERNES	Hêtraies acidiphiles subatlantiques (9120), forêts à <i>Castanea sativa</i> (9260), forêts de <i>Quercus ilex</i> 9340									
TYPES DE MESURE	Animation / Bonne pratique / Charte Natura 2000/ Contrat Natura 2000									
DESCRIPTION DE L'ACTION										
Modifier et adapter les techniques et modalité d'exploitation des habitats forestiers pour le maintien des espèces et habitats d'intérêt communautaires.										
L'action concerne un ensemble de bonnes pratiques sylvicoles largement prises en compte dans la gestion courante des forêts du site Natura 2000 et programmées dans les documents de gestion durable des forêts.										
Cette action concerne le sol, les zones humides, le choix des essences, les régénérations, la biodiversité...										
Elle concerne également un dispositif encourageant les techniques de débardage alternatives, moins impactantes sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire que le débardage classique (débardage avec tracteur, débardeuse par exemple). Sont considérées comme alternatives, les techniques suivantes :										
- débardage par téléphérage (câble-mât, câble-grue,...). - débardage par traction animale (cheval...). - ainsi que toute autre technique non classique, sur avis de l'animateur.										
Sont concernées par cette action les opérations d'enlèvement des produits de coupe, du lieu de l'exploitation des bois jusqu'au lieu d'enlèvement des grumes par un camion (place de dépôt, bord de route forestière, ...).										
L'action peut être mobilisée dès lors que le recours à une méthode de débardage classique est possible mais susceptible d'avoir des impacts négatifs sur les habitats ou espèces d'intérêt communautaire du site jugés sensibles.										
MODALITES DE REALISATION DE L'ACTION						Calendrier de réalisation de l'action (Année)				
						1	2	3	4	5
- Prévoir préalablement l'aménagement de dispositif avant de traverser les cours d'eau (buses, tubes haute densité, billons, ponts démontables). - Eviter de laisser les arbres abattus et les rémanents en travers des ruisseaux et cours d'eau. - Adapter travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production, c'est-à dire dans le but d'améliorer le statut de conservation des espèces du site. - Adapter les travaux d'éclaircie ou de nettoiemnts au profit d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire du site. - Eviter le dégagement des grumes des zones de dépôts pendant la période de reproduction des Coléoptères - Pratiquer des méthodes de débardage alternatif en concertation avec l'animateur - Diagnostic forestier et naturaliste préalable afin de cibler les secteurs d'intervention potentielle. - Etudes et frais d'expert. - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur										
Acteurs concernés : Propriétaires et leur ayant droit, gestionnaires forestiers				Animation : Réunions de sensibilisation et de concertation Groupes de travaux thématiques						
DUREE	5 ans									
TYPE D'AIDE	Exonération TFNB / contractuelles									
INDICATEUR D'EVALUATION	Quantitatif			Surfaces engagées						
	Qualitatif			Absence d'impact sur les zones identifiées dans le diagnostic forestiers préalables et sur les sols						
RECOMMANDATIONS										
Privilégier des secteurs où la présence des vieux arbres n'est pas dangereuse pour le public et où ils ne risquent pas de créer des encombres.										
EXEMPLES D'OUTILS MOBILISABLES										
MISE EN ŒUVRE (structure animatrice)	Opérations					Coût des Opérations				
	Charte Natura 2000					Exonération				
	Contrat Natura 2000 F15i - travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive					Facture				
	Contrat Natura 2000 F16 - prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif					Facture				
	Contrat Natura 2000 F05 - travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production					Facture				
	Contrat Natura 2000 F06i - chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles					Facture				
	Animation					Coût/jour animateur				

4.5.4 ACTION F4 : REUNIR LES DIFFERENTS ACTEURS AFIN DE TROUVER DES SOLUTIONS ET MOYENS DE GESTION PERMETTANT DE GARANTIR L'EQUILIBRE SYLVO-CYNEGETIQUE

« LE CAROUX ET L'ESPOUSE » ZSC FR9101424		REUNIR LES DIFFERENTS ACTEURS AFIN DE TROUVER DES SOLUTIONS ET MOYENS DE GESTION PERMETTANT DE GARANTIR L'EQUILIBRE SYLVO-CYNEGETIQUE					ACTION F4								
ESPECES CONCERNEES		/													
HABITATS CONCERNES		Hêtraies acidiphiles subatlantiques (9120), forêts à Castanea sativa (9260), forêts de Quercus ilex 9340													
TYPES DE MESURE		Animation / Non contractuelle													
DESCRIPTION DE L'ACTION															
Mettre en cohérence les activités des acteurs cynégétiques avec la gestion des habitats forestiers d'intérêt communautaire.															
Le massif forestier est réputé de longues dates pour la présence de grand gibier notamment le mouflon. En effet, ce secteur offre les conditions idéales au développement de cette espèce notamment : nourriture abondante, et une bonne quiétude par la grandeur du massif et la présence de parcelles denses et d'habitat ouvert.															
La présence importante de grand gibier constitue une ressource économique non négligeable. La chasse constitue par ailleurs un rôle social important pour le territoire.															
Des populations de mouflons peuvent entraîner des difficultés de régénération naturelle des peuplements forestiers : consommation des fruits, écorçage ou frottis des semis et abrouissement des jeunes pousses et bourgeons.															
Des dégâts sur des habitats naturels sensibles ou habitats d'espèces peuvent être également observés.															
Natura 2000 n'est pas un outil réglementaire qui permet d'interdire ou d'autoriser les pratiques cynégétiques. Par contre, les sites Natura 2000 sont des territoires à enjeux, composés d'un organe de concertation qui est le comité de pilotage, et qui sont donc privilégiés pour dialoguer et expérimenter certaines dispositions concernant l'activité cynégétique.															
MODALITES DE REALISATION DE L'ACTION										Calendrier de réalisation de l'action (Année)					
												1	2	3	4
• Pérenniser les échanges entre chasseurs et gestionnaires d'espaces naturels, à travers la tenue de groupes de travail thématiques.										x					
• Mutualiser les suivis existants (entre acteurs du site).										x					
• Recenser les points d'agrainege ou autre type d'alimentation et discuter de leur localisation et de leurs impacts pour les espèces concernées par l'action.											x				
• Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur.															
Acteurs concernés : Propriétaires et leur ayant droit, les gestionnaires forestiers						Animation : Réunions de sensibilisation et de concertation Groupes de travaux thématiques									
DUREE		5 ans													
TYPE D'AIDE		Exonération TFNB / contractuelles													
INDICATEUR D'EVALUATION		quantitatif		Surface engagée											
				Suivi du plan de chasse											
				Nombre de réunion de groupe de travail thématique											
		qualitatif		Elaboration d'un document de synthèse des suivis liées à la pression du grand gibier sur les habitats											
RECOMMANDATIONS															
/															
MISE EN ŒUVRE (structure animatrice)		Opérations								Coût des Opérations					
		Charte Natura 2000								Exonération					
		Contrat Natura 2000 F14i - investissements visant à informer les usagers de la forêt								Facture					
		Contrat Natura 2000 F10i - mise en défens de types d'habitat d'intérêt communautaire								Facture					
		Animation du site								Coût/jour animateur					

4.5.5 ACTION H1 : RETABLIR ET ENTRETENIR LA CONTINUITE HYDRAULIQUE ET BIOLOGIQUE DES TOURBIERES (CREATION DE SEUILS, POUR MAINTENIR LES NIVEAUX, CHANTIER DE RESTAURATION)

« Le Caroux et l'Espinouse » ZSC FR9101424	RETABLIR ET ENTREtenir LA CONTINUITE HYDRAULIQUE ET BIOLOGIQUE DES ZONES HUMIDES (création de seuils, pour maintenir les niveaux, Chantier de restauration)				ACTION H1			
				PRIORITE 1				
ESPECES CONCERNEES	/							
HABITATS CONCERNES	7120 Tourbières hautes dégradées (la tourbière de Vieillemorte, la Peyroutarié et la Gorge), 6410 formation à molinie							
TYPES DE MESURE	Animation / Contrat Natura 2000							
DESCRIPTION DE L'ACTION								
Il s'agit de rétablir la dynamique hydraulique des zones de tourbières afin de relancer le fonctionnement normal de celles-ci. Cette action vise notamment des investissements d'ouvrages de contrôle des niveaux d'eaux, ou l'enlèvement de drains. Qui ont porté préjudice au maintien des niveaux d'eau des tourbières Elle pourra concerner la gestion et l'entretien de ces ouvrages notamment pour la tourbière de Vieillemorte et de la Peyroutarié.								
MODALITES DE REALISATION DE L'ACTION				CALENDRIER DE REALISATION DE L'ACTION (année)				
				1	2	3	4	5
• Expertise du fonctionnement hydrologique préalable				x				
• Démantèlement d'enrochements ou d'endiguements					x			
• Travaux de restauration du fonctionnement hydrique (localisation des drains, bouchage des drains, création barrage seuil, etc)					x			
• Ouverture des milieux					x		x	
• Suppression des résineux et des saules dans les habitats de tourbière ou en périphérie directe. Limiter la propagation (plantation ou propagation naturelle) des espèces résineuses sur les habitats humides.				x				
• Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur								
• Etudes et frais d'expert								
Acteurs concernés : ONF / OFB / Communes / Propriétaires ou publics				Animation : Réunions de sensibilisation et de concertation Groupes de travaux thématiques				
DUREE	5 ans							
TYPE D'AIDE	Exonération TFNB / contractuelles							
INDICATEUR D'EVALUATION	Quantitatif			Surfaces engagées / Rapports d'expertise				
	Qualitatif			Restauration avérée du fonctionnement hydraulique des tourbières par le suivi des relevés piézométriques				
				Evaluation de la fréquentation par la biodiversité				
RECOMMANDATIONS								
Etude hydraulique du site au préalable des travaux								
EXEMPLES D'OUTILS MOBILISABLES								
MISE EN ŒUVRE (structure animatrice)	Opérations						Coût des Opérations	
	Contrat Natura 2000 N14Pi -restauration des ouvrages de petite hydraulique						Facture	
	Contrat Natura 2000 N14R - gestion des ouvrages de petite hydraulique						Facture	
	Contrat Natura 2000 F11 - chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable						Facture	
	Animation du site						Coût/jour animateur	

4.5.6 ACTION H2 : EMPECHER LA FERMETURE DES TOURBIERES (COUPE, ETREPAGE TOURADON MOLINIE, PATURAGE)

« Le Caroux et l'Espinouse » ZSC FR9101424	EMPECHER LA FERMETURE DES LANDES ET TOURBIERES (COUPE, ETREPAGE TOURADON MOLINIE, PATURAGE)	ACTION H2							
		PRIORITE 1							
ESPECES CONCERNEES	Vespertilion à oreilles échancrées, Grand rhinolophe, Petit rhinolophe, Grand murin, Barbastelle d'Europe, Minioptère de schreibers, Rhinolophe euryale, Murin de Bechstein, Murin de Capaccini								
HABITATS CONCERNES	7120 tourbières hautes dégradées , 6410 formation à molinie, 6230* formation à nard								
TYPES DE MESURE	Animation / Contractuelle								
DESCRIPTION DE L'ACTION									
Il s'agit de préserver les habitats ouverts d'intérêts communautaires du site par une action interventionniste de restauration et de maintient des milieux.									
Une grande partie des espèces du site fréquentent les prairies (alimentation, reproduction, refuge...). L'enjeu de préservation de ces milieux est une priorité pour ce site.									
Outre l'amélioration et/ou le maintien de l'état de conservation de ces habitats, les surfaces de ces milieux ouverts permettra d'améliorer l'offre alimentaire et globalement l'attractivité écologique du site.									
MODALITES DE REALISATION DE L'ACTION					CALENDRIER DE REALISATION DE L'ACTION (année)				
					1	2	3	4	5
- Tenue d'un carnet d'enregistrement : Travaux et pâturages - Maintien d'un recouvrement des ligneux bas inférieur à 40 % - Maintien d'un recouvrement de ligneux haut inférieur à 10 % - Mise en place d'un pâturage extensif - Bûcheronnage, coupe d'arbres, abattage des végétaux ligneux - Dessouchage & rabotage des souches (hors souche en décomposition) - Débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec exportation hors zone humide des produits de la coupe - Equipement pastoraux - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur					x	x	x	x	x
					x		x		x
					x		x		x
					x				
					x		x		x
					x				
					x				x
					x				
					x		x		x
					x				
Acteurs concernés : Propriétaires et leur ayant droit, les gestionnaires forestiers, les agriculteurs					Animation : Réunions de sensibilisation et de concertation Groupes de travaux thématiques				
DUREE	5 ans,								
TYPE D'AIDE	Exonération TFNB / contractuelles								
INDICATEUR D'EVALUATION	Quantitatif	Surfaces engagées							
		Surfaces d'habitats restaurés							
	Qualitatif	Suivi de l'évolution de la surface des habitats et de l'état de conservation							
RECOMMANDATIONS									
Diagnostic préalable et piquetage des zones à travailler									
EXEMPLES D'OUTILS MOBILISABLES									
MISE EN ŒUVRE (structure animatrice)	Opérations					Coût des Opérations			
	Charte Natura 2000					Exonération			
	PAE (pour les parcelles inscrites à la PAC)					MAEc			
	Contrat Natura 2000 N01Pi : chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage					Facture			
	Contrat Natura 2000 N03Pi - équipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique					Facture			
	Contrat Natura 2000 N03Ri - gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique					Facture			
	Contrat Natura 2000 N04R - gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts					Facture			
	Contrat Natura 2000 N05R - chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger					Facture			
	Animation du site					Coût/jour animateur			

4.5.7 ACTION P1 : ENCOURAGER LE MAINTIEN D'UNE GESTION EXTENSIVE DES PATURAGES ET EVITER LA FERMETURE DES MILIEUX PAR DEBROUSSAILLAGE MECANIQUE OU LE BRULAGE DIRIGE POUR CREER UNE MOSAÏQUE DE MILIEUX OUVERTS OU PLUSIEURS STRATES VEGETALES SONT REPRESENTES

« Le Caroux et l'Espinouse » ZSC FR9101424	ENCOURAGER LE MAINTIEN D'UNE GESTION EXTENSIVE DES PATURAGES ET EVITER LA FERMETURE DES MILIEUX PAR DEBROUSSAILLAGE MECANIQUE OU LE BRULAGE DIRIGE POUR CREER UNE MOSAÏQUE DE MILIEUX OUVERTS OU PLUSIEURS STRATES VEGETALES SONT REPRESENTES	ACTION P1								
		PRIORITE 2								
ESPECES CONCERNEES	Vespertilion à oreilles échancrées, Grand rhinolophe, Petit rhinolophe, Grand murin, Barbastelle d'Europe, Minioptère de schreibers, Rhinolophe euryale, Murin de Bechstein, Murin de Capaccini									
HABITATS CONCERNES	4030 landes sèches européennes, 6230* formation à nard, 5120 formation à Cytises									
TYPES DE MESURE	Animation / Contractuelle									
DESCRIPTION DE L'ACTION										
Maintenir les estives. Soutenir une extensification des pratiques sur ces milieux par diminution des amendements, abaissement de la pression de pâturage.										
L'action vise à mettre en place une gestion des milieux ouverts d'intérêt communautaire Cette mesure est nécessaire pour maintenir une grande diversité biologique dans les milieux ouverts. Les fauches mécaniques et manuelles sont éligibles dans le cadre de cette action.										
Cette action pourra également viser l'ouverture de surfaces abandonnées par l'agriculture et moyennement à fortement embroussaillées, et celles de zones envahie par les ligneux. Elle est réalisée au profit des espèces ou habitats justifiant la désignation d'un site, et couvre les travaux permettant le maintien de leur fonctionnalité écologique. Dans le cadre d'un Projet Agro-Environnemental, les pratiques extensives seront encouragées : limitation de la fertilisation, retard de la date de fauche, faible chargement...										
Cette action vise la réouverture des surfaces abandonnées par l'agriculture et moyennement à fortement embroussaillées afin d'assurer le bon état de conservation et éviter leur fermeture.										
MODALITES DE REALISATION DE L'ACTION						CALENDRIER DE REALISATION DE L'ACTION (année)				
						1	2	3	4	5
• Réduire la fertilisation minérale azotée par hectare et par an. Néanmoins, pour la préservation d'une flore typique et remarquable, la flore ou le cortège des prairies de fauche oligotrophes.						x	x	x	x	x
• Si des actions de fauches sont à prévoir, faucher à partir du 15 juin et dans la mesure du possible, pour la préservation des prairies de fauches oligotrophes, après le 30 juin.						x	x	x	x	x
• Pour l'ensemble des prairies, pratiquer un pâturage extensif, surtout pour les prairies hygrophiles pâturées.						x				
• Le pâturage sur regain pour les prairies de fauche doit être particulièrement faible.						x	x	x	x	x
• Eviter la mise en pâture lors des périodes les plus humides en raison du défoncement des sols.						x				
• Tenue d'un carnet d'enregistrement : Travaux et pâturages						x	x	x	x	x
• Maintien d'un recouvrement des ligneux bas inférieur à 40 %						x				
• Maintien d'un recouvrement de ligneux haut inférieur à 10 %						x		x		x
• Mise en place d'un pâturage extensif						x				
• Bûcheronnage, coupe d'arbres, abattage des végétaux ligneux						x		x		x
• Dessouchage & rabotage des souches						x				
• Débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec exportation des produits de la coupe						x		x		x
• Enlèvement manuel des végétaux ligneux avec exportation						x		x		x
• Equipement pastoraux						x				
• Etudes et frais d'expert										
• Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur										
Acteurs concernés : Propriétaires et leur ayant droit ou leur regroupement, les agriculteurs, les collectivités				Animation : Réunions de sensibilisation et de concertation Groupes de travaux thématiques						
DUREE	5 ans									
TYPE D'AIDE	Exonération / contractuelle									
INDICATEUR D'EVALUATION	Quantitatif		Surfaces engagées (charte ou contrat)							
	Qualitatif		Evaluation des états de conservation des parcelles sous gestions (relevé phytosociologique)							
			Analyse de l'évolution de la fréquentation en activité de chasse par les chiroptères							
RECOMMANDATIONS										
Diagnostic agricole préalable										
Fauche centrifuge et avec exportation de la matière végétale est aussi recommandée										
Utilisation du compost										
Respect de la période optimale de fertilisation pour la faune et la flore : après le premier août et avant le 1 ^{er} avril										
Entretien par fauche, pas de fauche nocturne, pas plus de deux fauches par an										
Limiter le chargement pour éviter tout piétinement de parcelle et ne pas détruire la flore										
Ces recommandations visent à accroître l'impact favorable des pratiques sur la biodiversité										
Le drainage est donc fortement déconseillé sur les milieux humides.										
Réalisation des travaux d'entretien pendant la période du 01 septembre au 15 mars (afin d'éviter le dérangement de l'avifaune).										
EXEMPLES D'OUTILS MOBILISABLES										
MISE EN ŒUVRE (structure animatrice)	Opérations					Coût des Opérations				
	Charte Natura 2000					Exonération				

« Le Caroux et l'Espinouse » ZSC FR9101424	ENCOURAGER LE MAINTIEN D'UNE GESTION EXTENSIVE DES PATURAGES ET EVITER LA FERMETURE DES MILIEUX PAR DEBROUSSAILLAGE MECANIQUE OU LE BRULAGE DIRIGE POUR CREER UNE MOSAÏQUE DE MILIEUX OUVERTS OU PLUSIEURS STRATES VEGETALES SONT REPRESENTES	ACTION P1
		PRIORITE 2
	Contrat Natura 2000 N03Ri - gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique	Facture
	Contrat Natura 2000 N04R - gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts	Facture
	Contrat Natura 2000 N01Pi : chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage	Facture
	Contrat Natura 2000 N02Pi - restauration des milieux ouverts par un brûlage dirigé	Facture
	Contrat Natura 2000 N03Pi - équipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique	Facture
	Contrat Natura 2000 N05R - chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger	Facture
	MAEc	Animation
	Animation	Coût/jour animateur

4.5.8 ACTION P2 : PARTICIPER A L'ANIMATION ET L'ELABORATION D'UN PAEC

« Le Caroux et l'Espinouse » ZSC FR9101424	PARTICIPER A L'ANIMATION ET L'ELABORATION D'UN PAEC	ACTION P2							
		PRIORITE 1							
ESPECES CONCERNEES	/								
HABITATS CONCERNES	4030 landes sèches européennes, 7120 tourbières hautes actives, 6230* formation à nard, 6410 formation à molinie, 5120 formation à Cytise								
TYPES DE MESURE	Animation / Contractuelle (MAEC)								
DESCRIPTION DE L'ACTION									
Il s'agit d'élaborer un PAEC spécifique au site ZSC									
MODALITES DE REALISATION DE L'ACTION					CALENDRIER DE REALISATION DE L'ACTION (année)				
					1	2	3	4	5
• Dépôt d'une lettre d'intention pour l'élaboration d'un PAEC					x				
• Diagnostics agricoles des exploitations concernées					x				
• Identification des parcelles PAC éligible au MAEC					x				
• Elaboration du cahier des charges des MAEC					x				
• Présentation et validation des mesures auprès des agriculteurs et des experts					x				
• Dépôt du PAEC en CRAE					x	x			
• Mise en place d'un partenariat avec la chambre d'agriculture pour la future contractualisation						x			
• Contractualisation en partenariat avec la chambre d'agriculture (pour l'accompagnement de la structure animatrice et l'aide aux démarches de contractualisation des agriculteurs)						x	x		
• Accompagnement des agriculteurs dans les démarches par l'animateur du site Natura 2000						x	x		
• Aide au suivi de l'application des mesures						x	x	x	x
• Suivi de l'efficacité mesures MAEC						x	x	x	x
• Etudes et frais d'expert									
Acteurs concernés : Les agriculteurs et gestionnaires					Animation : Réunions de sensibilisation et de concertation Groupes de travaux thématiques				
DUREE	5 ans								
TYPE D'AIDE	Exonération TFNB / contractuelles								
INDICATEUR D'EVALUATION	Quantitatif			Surfaces engagées					
	Qualitatif			Evolution de l'état de conservation des habitats					
RECOMMANDATIONS									
Mise en place de réunion de communication et de groupe de travail									
EXEMPLES D'OUTILS MOBILISABLES									
MISE EN ŒUVRE (structure animatrice)	Opérations					Coût des Opérations			
	MAEc					Animation			
	Animation du site					Coût/jour animateur			

4.5.9 ACTION E1 : PRISE EN COMPTE DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DANS LA GESTION SYLVICOLE

« Le Caroux et l'Espinouse » ZSC FR9101424		PRISE EN COMPTE DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DANS LA GESTION SYLVICOLE					ACTION E1				
							PRIORITE 1				
ESPECES CONCERNEES		Rosalie des Alpes, Grand Capricorne, Lucane cerf-volant, Barbastelle, Murin de Bechstein, Grand Murin									
HABITATS CONCERNES		/									
TYPES DE MESURE											
DESCRIPTION DE L'ACTION											
Il s'agit d'adapter les pratiques de gestion sylvicole afin de prendre en compte la présence d'espèces d'intérêt communautaire sur le site et ainsi éviter un impact sur celles-ci.											
Les espèces réalisant la quasi-totalité de leur cycle biologique dans le milieu forestier peuvent être sensible aux pratiques de gestion sylvicoles. Des réflexions innovantes peuvent être menées afin de modifier certaines pratiques de même que certaines actions simple peuvent permettre de limiter le dérangement des espèces d'intérêt communautaire.											
Dans tous les cas un besoin de données de présence avérée pour gestion dédiée sera et nécessaire, de plus la gestion forestière se veut multifonctionnelle et intégrée											
MODALITES DE REALISATION DE L'ACTION							CALENDRIER DE REALISATION DE L'ACTION (année)				
							1	2	3	4	5
Echanges d'information entre l'ONF, l'OFB et l'animateur du site lors de découverte de nouveaux secteurs à enjeux, lors de travaux prévu sur le site ou toute autre information pouvant favoriser la gestion des espèces d'intérêt communautaire sur le site.							x	x	x	x	x
Diagnostic, marquage et préservation des arbres occupés par des espèces d'intérêt communautaires.							x	x			
Adapter le calendrier d'exploitation des parcelles forestières aux contraintes des espèces d'intérêt communautaires (période de reproduction ou d'hibernation notamment).							x	x	x	x	x
Abattage contrôlé d'arbres à cavité avec coupe et dépôt doux des tronçons coupés et stockage au minimum une semaine afin d'éviter un maximum de mortalité et de dérangement des chiroptères avant export sous contrôle d'une expertise chiroptérologique.							x	x	x	x	x
Eviter le stockage de grumes en période de reproduction des coléoptères et dégagement des grumes avant la reproduction des individus. C'est-à-dire déplacement avant mi-juillet et après fin août							x	x	x	x	x
Acteurs concernés : Propriétaires et leur ayant droit, les gestionnaires forestiers					Animation : Réunions de sensibilisation et de concertation Groupes de travaux thématiques						
DUREE		5 ans									
TYPE D'AIDE		Exonération TFNB / contractuelles									
INDICATEUR D'EVALUATION		Quantitatif				Surfaces engagées					
						Nombre de secteurs identifiés					
		Qualitatif				Rapport de suivis de populations					
RECOMMANDATIONS											
Diagnostic forestier et naturaliste préalable Privilégier des secteurs où la présence des vieux arbres n'est pas dangereuse pour le public et où ils ne risquent pas de créer des encombres.											
EXEMPLES D'OUTILS MOBILISABLES											
MISE EN ŒUVRE (structure animatrice)		Opérations						Coût des Opérations			
		Charte Natura 2000						Exonération			
		Contrat Natura 2000 F13i - opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats						Facture			
		Contrat Natura 2000 F17i - travaux d'aménagement de lisière étagée						Facture			
		Contrat Natura 2000 F09i - prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt						Facture			
		Animation du site						Coût/jour animateur			

4.5.10 ACTION E2 : FAVORISER LE MAINTIEN DE MILIEUX OUVERTS INTRAFORÊSTIERS

« Le Caroux et l'Espinouse » ZSC FR9101424	FAVORISER LE MAINTIEN DE MILIEUX OUVERTS INTRAFORÊSTIERS	ACTION E2								
		PRIORITE 1								
ESPECES CONCERNEES	Rosalie des Alpes, Lucane cerf-volant, Grand Capricorne, Murin à oreilles échancrées, Murin de Capaccini, Murin de Bechstein, Petit Murin, Grand Murin, Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe, Rhinolophe euryale, Minioptère de Schreibers, Barbastelle d'Europe									
HABITATS CONCERNES	/									
TYPES DE MESURE	Bonne pratique / Charte Natura 2000/Contrat Natura 2000									
DESCRIPTION DE L'ACTION										
Permettre le maintien de la structure complexe de habitats forestiers et la diversification des niches écologiques des milieux boisés afin d'optimiser les conditions d'accueil des espèces patrimoniales et augmenter la biodiversité.										
En outre la création et le maintien de ces clairières intraforestières permettra d'augmenter la proportion de territoire de chasse notamment pour les chiroptères, ces aménagements pourront également nécessiter des coupes permettant aussi de rendre du bois morts disponibles pour les chiroptères si ce bois ne présente pas d'intérêt économique. Le bois débordé le sera si possible dans respect de la mesure F3										
MODALITES DE REALISATION DE L'ACTION						CALENDRIER DE REALISATION DE L'ACTION (année)				
						1	2	3	4	5
• Localisation des zones de milieux intra forestiers à conserver/rétablir (diagnostic préalable)										
• Ouverture et entretien des milieux ouverts pour lutter contre leur fermeture.						x		.x		x
• Coupe d'arbre, abattage de végétaux ligneux.						x				
• Débroussaillage, fauche, broyage.						x		x		x
• Elimination de la végétation envahissante						x				
• Etude et frais d'expert.										
• Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur.										
Acteurs concernés : Propriétaires et leur ayant droit, les gestionnaires forestiers				Animation : Réunions de sensibilisation et de concertation Groupes de travaux thématiques						
DUREE	5 ans									
TYPE D'AIDE	Exonération TFNB / contractuelles									
INDICATEUR D'EVALUATION	Quantitatif			Surfaces engagées						
	Qualitatif			Evolution des surfaces intra forestières						
				Analyse de la présence des chiroptères en activité de chasse						
				Analyse de la présence des coléoptères sur les grumes laissées sur place						
RECOMMANDATIONS										
Diagnostic forestier et expertise naturaliste préalable										
EXEMPLES D'OUTILS MOBILISABLES										
MISE EN ŒUVRE (Structure animatrice)	Opérations						Coût des Opérations			
	Charte Natura 2000						Exonération			
	Contrat Natura 2000 F15i - travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive						Facture			
	Contrat Natura 2000 F16 - prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif						Facture			
	Contrat Natura 2000 F11 - chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable						Facture			
	Contrat Natura 2000 F01i - création ou rétablissement de clairières ou de lande						Facture			
	Contrat Natura 2000 F08 - réalisation de dégagements ou débroussailllements manuels à la place de dégagements ou débroussailllements chimiques ou mécaniques						Facture			
	Animation						Coût/jour animateur			

4.5.11 ACTION E3 : PRISE EN COMPTE DES CHIROPTERES LORS DE LA RENOVATION ET L'AMENAGEMENT DE BATIS

« Le Caroux et l'Espinouse » ZSC FR9101424	PRISE EN COMPTE DES CHIROPTERES LORS DE LA RENOVATION ET L'AMENAGEMENT DE BATIS				ACTION E3				
				PRIORITE 1					
ESPECES CONCERNEES	Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe, Barbastelle d'Europe, Murin à oreilles échancrées, Grand Murin, Murin de Capaccini, Petit murin, Rhinolophe euryale								
HABITATS CONCERNES	/								
TYPES DE MESURE	Bonne pratique / Charte Natura 2000/Contrat Natura 2000								
DESCRIPTION DE L'ACTION									
Il s'agit de profiter de travaux de rénovation de bâtis du site afin de maintenir ou de créer un caractère favorable pour les chiroptères. En effet certaine espèce de chiroptères d'intérêt communautaire peuvent être en mesure de gîter dans certain bâtis ou encore la rénovation de certains édifices peut ouvrir l'occasion de créer des aménagements en faveur des chiroptères									
Cette action regroupe toutes les catégories d'actions en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site qui nécessitent d'acheter, de fabriquer et/ou de disposer d'objets ou d'aménagements particuliers ou encore de réaliser des prestations techniques particulières qui facilitent l'une ou l'autre des étapes du cycle de vie des espèces considérées.									
Il peut s'agir d'éléments de protection des gîtes de chauves-souris (pose de grilles...), de réhabilitation de murets, etc. Cette action ne finance pas les actions d'entretien).									
MODALITES DE REALISATION DE L'ACTION					CALENDRIER DE REALISATION DE L'ACTION (année)				
					1	2	3	4	5
• Mise en relation entre un expert chiroptérologue ainsi que les propriétaires de bâtis et acteurs de l'aménagement du territoire.					x				
• Maintenir le caractère favorable des bâtis du site.						x			
• Proposer des aménagements favorables aux chiroptères lors de réfection de bâtis (caves et combles notamment).					x	x	x	x	x
• Limiter l'utilisation de produits nocifs pour le traitement des boiseries					x	x	x	x	x
• Repérer les bâtiments occupés par les chiroptères.					x				
• Etablir l'état de conservation des gîtes bâtis identifiés sur le site.					x				
• Conservation ou restauration de gîtes bâtis.						x		x	
• Proposer l'aménagement volontaire de d'aménagement de bâtiments pour les chiroptères.						x			
• Pose de gîtes artificiels sur les bâtiments du site.						x		x	
• Sensibiliser les propriétaires de bâtis aux chiroptères.					x		x		x
• Sensibiliser les acteurs de l'aménagement du territoire aux chiroptères.					x		x		x
Acteurs concernés : Propriétaires publics ou et leur ayant droit				Animation : Réunions de sensibilisation et de concertation Groupes de travaux thématiques					
DUREE	5 ans								
TYPE D'AIDE	Exonération TFNB / contractuelles								
INDICATEUR D'EVALUATION	Quantitatif				Nombre de sites aménagés				
	Qualitatif				Etat des colonies de chiroptères anciennes et nouvelles				
RECOMMANDATIONS									
/									
EXEMPLES D'OUTILS MOBILISABLES									
MISE EN ŒUVRE (Structure animatrice)	Opérations							Coût des Opérations	
	Charte Natura 2000							Exonération	
	Contrat Natura 2000 N23Pi - aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site							Facture	
	Contrat Natura 2000 N24Pi - travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès							Facture	
	Contrat Natura 2000 N26Pi - aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact							Facture	
	Contrat Natura 2000 N27Pi - opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats							Facture	
Animation							Coût/jour animateur		

4.5.12 ACTION E4 : CONSERVATION ET RESTAURATION DES CORRIDORS ECOLOGIQUES

« Le Caroux et l'Espinouse » ZSC FR9101424	CONSERVATION ET RESTAURATION DES CORRIDORS ECOLOGIQUES				ACTION E4 PRIORITE 1				
ESPECES CONCERNEES	Ensemble des chiroptères et des coléoptères du site du site								
HABITATS CONCERNES	/								
TYPES DE MESURE	Bonne pratique / Charte Natura 2000/Contrat Natura 2000								
DESCRIPTION DE L'ACTION									
Il s'agit de prendre en compte les exigences des espèces d'intérêt communautaire du site et notamment des chiroptères en terme d'habitat de chasse et de permettre la conservation et la restauration de ceux-ci.									
L'action se propose de mettre en œuvre des opérations de réhabilitation ou maintien en faveur des espèces d'intérêt communautaire que ces éléments accueillent.									
Les lisières, les éléments fixe de paysages, les ilots de vieux bois, constituent la trame écologique nécessaire au déplacement des espèces d'intérêt communautaire du site mais sont également nécessaires à leur alimentation. Ces éléments constituent notamment des secteurs de chasse pour les chiroptères ou de reproduction pour les coléoptères.									
De plus ce sont des éléments nécessaire au maintien du brassage génétique des populations des espèces d'intérêt communautaire du site.									
MODALITES DE REALISATION DE L'ACTION					CALENDRIER DE REALISATION DE L'ACTION (année)				
					1	2	3	4	5
POUR LES CHIROPTERES									
• Améliorer l'étagement des lisières.						x		x	
• Renforcer les effets de transitions au sein des désertes forestières au travers d'une gestion extensive des ligneux et strates herbacées des bords de pistes.						x		x	
• Communication entre l'animateur du site et les acteurs et propriétaires de terrain.					x	x	x	x	x
• Cartographie des haies et éléments fixes du site ainsi que leur état de conservation (voire modalités de conservation/restauration à mettre en place)					x				
• Entretiens ou restauration de haies et lisières.					x		x		x
POUR LES COLEOPTERES									
• Etude cartographique pour la définition d'une trame vieux bois et l'identification des foyers de population des espèces de coléoptère d'intérêt communautaire du site					x				
• Identification et définition des futurs ilots de senescence entre les foyers de population identifiés						x			
• Suivi de la colonisation par les coléoptères							x	x	x
Acteurs concernés : Propriétaires et leur ayant droit, les gestionnaires forestiers					Animation : Réunions de sensibilisation et de concertation Groupes de travaux thématiques				
DUREE	5 ans (durée de 30 ans pour la mesure F12i)								
TYPE D'AIDE	Exonération TFNB / contractuelles								
INDICATEUR D'EVALUATION	Quantitatif		Surfaces et/ou linéaires engagés						
	Qualitatif		Analyse de l'évolution de la fréquentation en activité de chasse par les chiroptères						
			Analyse des populations de coléoptères dans la sous-trame vieux bois						
RECOMMANDATIONS									
Privilégier des secteurs où la présence des vieux arbres n'est pas dangereuse pour le public et où ils ne risquent pas de créer des encombres.									
EXEMPLES D'OUTILS MOBILISABLES									
MISE EN ŒUVRE (structure animatrice)	Opérations					Coût des Opérations			
	Charte Natura 2000					Exonération			
	POUR LES CHIROPTERES								
	Contrat Natura 2000 N27Pi - opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats					Facture			
	Contrat Natura 2000 N25Pi - prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires					Facture			
	Contrat Natura 2000 N06R - chantier d'entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de bosquets ou de vergers					Facture			
	Contrat Natura 2000 N20P et R - chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable					Facture			
	POUR LES COLEOPTERES								
	Contrat Natura 2000 F05 - travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production					Facture			
	Contrat Natura 2000 F12i - dispositif favorisant le développement de bois sénescents					Facture			
	Contrat Natura 2000 F05 - travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production					Facture			
	Animation					Coût/jour animateur			

4.5.13 ACTION E5 : PRISE EN COMPTE DES CHIROPTERES LORS DE PROJETS DE REFECTION D'OUVRAGES D'ART OU D'AMENAGEMENTS

« Le Caroux et l'Espinouse » ZSC FR9101424	PRISE EN COMPTE LES CHIROPTERES LORS DE PROJETS DE REFECTION D'OUVRAGES D'ART OU D'AMENAGEMENT					ACTION E5							
						PRIORITE 2							
ESPECES CONCERNEES	Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe, Barbastelle d'Europe, Murin à oreilles échancrées, Grand Murin, Murin de Capaccini, Petit murin, Rhinolophe euryale												
HABITATS CONCERNES	/												
TYPES DE MESURE	Bonne pratique / Charte Natura 2000/Contrat Natura 2000												
DESCRIPTION DE L'ACTION													
Eviter une mortalité de chiroptères lors de projets d'aménagement ou de réfection d'ouvrages d'art du site tout en préservant voire améliorant leur caractère favorable.													
. MODALITES DE REALISATION DE L'ACTION									CALENDRIER DE REALISATION DE L'ACTION (année)				
											1	2	3
• Diagnostic écologique prenant en compte l'ensemble des phase cycle biologique des chiroptères									x				
• Travail itératif avec le groupe de travail biodiversité du site lors de travaux de réfection de ponts ou de création de route.									x				
• Améliorer la capacité d'accueil des ponts existants au travers des dispositifs artificiels favorable aux gîtes des chauves-souris.										x			
Acteurs concernés : Propriétaires et leur ayant droit, les gestionnaires forestiers, les agriculteurs, les habitants, porteurs de projets						Animation : Sensibilisation auprès des porteurs de projets							
DUREE	5 ans												
TYPE D'AIDE	Exonération TFNB / contractuelles												
INDICATEUR D'EVALUATION	Quantitatif					Sites engagés							
	Qualitatif					Analyse de l'évolution de la fréquentation par les chiroptères							
RECOMMANDATIONS													
Réaliser un diagnostic préalable													
EXEMPLES D'OUTILS MOBILISABLES													
MISE EN ŒUVRE (structure animatrice)	Opérations									Coût des Opérations			
	Charte Natura 2000									Exonération			
	Contrat Natura 2000 N23Pi - aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site									Facture			
	Contrat Natura 2000 N24Pi - travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès									Facture			
	Contrat Natura 2000 N27Pi - opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats									Facture			
	Animation									Coût/jour animateur			

4.5.14 ACTION E6 : LIMITATION DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES ET PHYTOSANITAIRES DANS LES SECTEURS PASTORAUX, SYLVICOLES ET AGRICOLES

« Le Caroux et l'Espinouse » ZSC FR9101424	LIMITATION DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES ET PHYTOSANITAIRES DANS LES SECTEURS PASTORAUX ET AGRICOLES					ACTION E6 PRIORITE 1				
ESPECES CONCERNEES	Ensemble des espèces d'intérêt communautaires du site									
HABITATS CONCERNES	Ensemble des habitats d'intérêt communautaires									
TYPES DE MESURE	Bonne pratique / Charte Natura 2000 / Contrat Natura 2000									
DESCRIPTION DE L'ACTION										
Il s'agit de limiter l'utilisation de produits phytosanitaires ou de molécules avérées comme néfastes pour la biodiversité au sein du site.										
Le débat sur l'impact environnemental des traitements antiparasitaires des ruminants a débuté il y a 30 ans. Au début des années 2000, il s'est emballé autour de l'usage de l'ivermectine. Il est avéré que cette molécule antiparasitaire très efficace et très prisée, ainsi que ses principaux dérivés, possède des effets toxiques au-delà des parasites qu'elle cible, en particulier sur les coléoptères coprophages.										
La répétition systématique, durant plusieurs années, sans raisonnement thérapeutique, de traitements vermifuges sur les ruminants au pâturage, peut donc affecter progressivement l'équilibre des écosystèmes prairiaux, la qualité des eaux, et les populations de chiroptères consommateur d'insectes coprophages entre autres.										
MODALITES DE REALISATION DE L'ACTION						CALENDRIER DE REALISATION DE L'ACTION (année)				
						1	2	3	4	5
• Limiter l'utilisation de produits phytosanitaires de synthèse sur l'ensemble de la ZSC.						x	x	x	x	x
• Limitation des molécules identifiées comme néfastes pour la biodiversité (voir tableau de la liste des molécules concernées).						x	x	x	x	x
• Sensibilisation des acteurs du milieu de l'élevage et de la gestion des milieux naturels sur les impacts de ces produits.						x		x		x
Acteurs concernés : Propriétaires et leur ayant droit, les agriculteurs, les habitants					Animation : Réunion de sensibilisation					
DUREE	5 ans									
TYPE D'AIDE	Exonération TFNB / contractuelles									
INDICATEUR D'EVALUATION	Quantitatif			Surface engagée en MAE						
	Qualitatif			Analyse de l'évolution de la fréquentation par les chiroptères						
	Synthèse sur les évolutions des pratiques									
RECOMMANDATIONS										
Diagnostic agricole préalable										
EXEMPLES D'OUTILS MOBILISABLES										
MISE EN ŒUVRE (structure animatrice)	Opérations						Coût des Opérations			
	Charte Natura 2000						Exonération			
	Projet agroenvironnementale						MAEc			
	Animation						Coût/jour animateur			

MOLECULE	PARASITES CIBLES	IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT
Albendazole	Strongles, douve, tænia	IMPACT FAIBLE
Fébanfel	Strongles, tænia	
Fenbendazole	Strongles, tænia	
Flubendazole	Strongles, tænia	
Mébéndazole	Strongles, tænia	
Oxfendazole	Strongles, tænia	
Nétobimin	Strongles, douve, tænia	
Oxibendazole	Strongles, ascaris	
Triclabendazole	Douve	
Thiabendazole	Strongles, ascaris	
Lévamisole	Strongles	
Nétobimin	Strongles, douve, tænia	
Closantel	Douve	
Oxyclosanide	Douve, tænia	Impact faible en traitement d'automne ou d'entrée à l'étable uniquement
Praziquantel	Douve tænia	Impact moyen, à employer en dehors des pâtures humides et riveraines de cours d'eau
Moxidectine	Strongles, ascaris, oxyures, gale, autres nématodes	IMPACT FORT - INDESIRABLE
Piperazine	Oxyures	
Doramectine	Strongles	
Eprinomectine	Strongles	
Abamectine	gale, autres nématodes	
Ivermectine	Strongles, tænia	
Selamectine	Strongle, ascaris, gale, autres nématodes	

Sources :

- Allard M., Dodelin C. (2005) – Elevage : lutter contre les parasites en préservant l'environnement – Fiche technique Parc naturel régional des boucles de la Seine normande, 6p.
- Caroff C (2003) – Traitements anti-parasitaires du bétail, insectes coprophages et chauves-souris – l'envol des chiros n°7
- Cabaret J. (2004) - Parasitisme helminthique en élevage biologique ovin : réalités et moyens de contrôle, INRA productions animales article 17.
- Collectif (2002) – Les coprophages et la dégradation des excréments, les traitements antiparasitaires en espaces naturels – Revue Gardes n°46,
- Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres.
- Guilloton JA et Régnier MC (2005) – Cahier des charges pour le pâturage extensif en site Natura 2000 : recommandations liées aux traitements antiparasitaires du bétail, 3p.
- Duval J. (1994) Moyens de lutte contre les parasites internes des ruminants – Agro Bio 370, 19 p
- Lumaret JP (1997) – Utilisation des vermifuges et leur impact sur les invertébrés non-cibles : conséquence environnementales – Compte-rendu de la table ronde sur l'utilisation des vermifuges et leur impact sur l'environnement, rencontres annuelles du réseau Espace – Wégimont (Belgique) 20p.
- Lumaret JP et Kadir N (1998) – Effets des endectocides sur la faune entomologique du pâturage, Bull des GTV n°3
- Lumaret JP (2001) – Influence des traitements antiparasitaires sur la faune des pâturages – Bulletin de la Société française de parasitologie
- Noblet JF et Wagner F (traducteurs – 1998) – Ivermectine et chauves-souris (extraits) Bat News n°50, 2p.
- Régnier MC (2011) - Chartes Natura 2000 du site de Compaing, 11p
- Wratten SD et Forbes AB (1996) – Environmental assessment of veterinary avermectins in temperate pastoral ecosystems – Ann. Appl. Biol. 128

4.5.15 ACTION C1 : S'ASSOCIER AUX SERVICES DE L'ETAT ET L'OFB POUR MENER DES ACTIONS DE SENSIBILISATION AUTOUR DU LOUP

« Le Caroux et l'Espinouse » ZSC FR9101424	S'ASSOCIER AUX SERVICE DE L'ETAT ET L'OFB POUR MENER DES ACTIONS DE SENSIBILISATION AUTOUR DU LOUP					ACTION C1 PRIORITE 3				
ESPECES CONCERNEES	Loup gris									
HABITATS CONCERNES	/									
TYPES DE MESURE	Animation / Non contractuelle									
DESCRIPTION DE L'ACTION										
Il s'agit de communiquer et sensibiliser les usagers du site sur l'écologie du loup et sa fonction dans l'écosystème, éduquer les plus jeunes.										
MODALITES DE REALISATION DE L'ACTION						CALENDRIER DE REALISATION DE L'ACTION (année)				
						1	2	3	4	5
- Animation grand public de sensibilisation - Sortie « sur les traces du loup » apprendre à reconnaître les indices de présence de l'espèce (empreintes, restes de repas, fèces, ...) - Contes et histoires autour du loup - Animation scolaire - Jeux autour de différents thèmes (différence chien / loup, régime alimentaire, ...) - Information sur la situation du loup sur le secteur auprès des populations						x		x		x
Sensibilisation auprès des acteurs spécialisés (Chasseurs/forestier/les agriculteurs)						x		x		x
Acteurs concernés : L'ensemble des usagers du site				Animation : Réunions de sensibilisation et de concertation Groupes de travaux thématiques						
DUREE	-									
TYPE D'AIDE	-									
INDICATEUR D'EVALUATION	Quantitatif			Nombre d'animation réalisées Nombre de participants aux ateliers						
	Qualitatif			Diversité des acteurs sensibilisés						
RECOMMANDATIONS										
Elaborer une stratégie de sensibilisation en concertation avec les membres du comité de pilotage afin d'éviter de cristalliser les tensions autour de la présence éventuelle de l'espèce – Voir également au préalable la stratégie de communication du Parc, des services de l'état, OFB, etc. sur la thématique.										
EXEMPLES D'OUTILS MOBILISABLES										
MISE EN ŒUVRE (structure animatrice)	Opérations					Coût des Opérations				
	Animation du site					Temps animateur				

4.5.16 ACTION C2 : SENSIBILISATION DES ACTEURS DU MILIEU AGRICOLE DU SITE

« Le Caroux et l'Espinouse » ZSC FR9101424	SENSIBILISATION DES ACTEURS DU MILIEU AGRICOLE DU SITE					ACTION C2				
						PRIORITE 2				
ESPECES CONCERNEES	Action transversales									
HABITATS CONCERNES	Action transversales									
TYPES DE MESURE	Animation / Non contractuelle									
DESCRIPTION DE L'ACTION										
Informar les acteurs du milieu agricole sur les outils Natura 2000 sur la démarche et la mise en œuvre du document d'objectifs.										
MODALITES DE REALISATION DE L'ACTION						CALENDRIER DE REALISATION DE L'ACTION (année)				
						1	2	3	4	5
Ces groupes de travail thématiques sur l'adéquation entre l'agriculture et préservation des milieux naturels seront définis selon les besoins et les sujets qui doivent être abordés au fur et à mesure de la mise en œuvre du document d'objectif.						x		x		x
Les journées de formation sur les bonnes pratiques à destination des acteurs du milieu agricole seront définies en fonction des besoins recensés en groupe thématique, afin de faciliter l'intégration de ces pratiques dans les modes d'exploitations						x				
Partenariat avec la chambre d'agriculture afin d'intégrer la thématique Agriculture/Natura 2000 à leur catalogue de formation						x				
Acteurs concernés : Propriétaires et leur ayant droit, les agriculteurs, acteurs du secteurs agricole (chambre d'agriculture)					Animation : Réunions de sensibilisation et de concertation Groupes de travaux thématiques					
DUREE	-									
TYPE D'AIDE	-									
INDICATEUR D'EVALUATION	Quantitatif				Nombre de groupe thématique / nombre de formation / nombre de personnes sensibilisées					
	Qualitatif				Diversité des publics sensibilisés / Diversité des types de supports et formats utilisés					
RECOMMANDATIONS										
La réalisation devra être menée selon pertinence par rapport aux enjeux de préservation Natura 2000										
EXEMPLES D'OUTILS MOBILISABLES										
MISE EN ŒUVRE (structure animatrice)	Opérations								Coût des Opérations	
	Animation du site								Temps animateur (jours/an)	

4.5.17 ACTION C3 : SENSIBILISATION DES ACTEURS DU MILIEU DU TOURISME ET DES ACTIVITES DE PLEINE NATURE

« Le Caroux et l'Espinouse » ZSC FR9101424	SENSIBILISATION DES ACTEURS DU MILIEU DU TOURISME ET DES ACTIVITES DE PLEINE NATURE	ACTION C3								
		PRIORITE 1								
ESPECES CONCERNEES	Action transversale									
HABITATS CONCERNES	Une grande majorité du site est interdit à la pénétration. Cette mesure concernera donc essentiellement les Gorges d'Héric									
TYPES DE MESURE	Animation / Non contractuelle									
DESCRIPTION DE L'ACTION										
Sensibiliser les habitants, usagers, professionnels et membres du Copil aux enjeux de préservation des milieux et des espèces concernées par le site Natura 2000.										
MODALITES DE REALISATION DE L'ACTION						CALENDRIER DE REALISATION DE L'ACTION (année)				
						1	2	3	4	5
Identifier les sites sensibles en lien avec les activités identifiés au DOCOB et rechercher les nouvelles zones de sensibilités et élaboration d'une carte des secteurs sensibles sur le site en fonction des différentes activités présentes sur le site						x				
Entamer de la part de l'animateur une démarche visant à prendre contact avec les acteurs du tourisme et des activités de pleine nature						x	x			
Sensibiliser sur les dommages liés à la sur fréquentation							x	x	x	x
Sensibiliser sur les usages et les pratiques des activités liés à l'eau en particulier sur les problématiques de pollution						x	x	x	x	x
Informier sur l'importance et la nécessité de préserver les espèces d'intérêt communautaire visées dans la présente mesure						x		x		x
Proposer et mettre en place un balisage permettant de canaliser la fréquentation et alerter les usagers sur les enjeux du sites						x	x			
- Animer des sorties d'information et de sensibilisation - Accueil des participants sur site, sur les lieux de stationnement afin de limiter l'impact du stationnement sur le site - Acheminement des participants le long de circuits déjà balisés, choisis selon les enjeux et espèces à faire observer, avec des arrêts dans des lieux clefs, prédéfinis par l'animateur						x		x		x
Intégrer aux plaquette et outils de communication des informations et une communication visant à sensibiliser les usagers aux enjeux du site Natura 2000						x	x			
Etudes et frais d'expert										
Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur										
Acteurs concernés : Les acteurs du tourisme, du sport et de loisirs identifiés au tome I					Animation : Réunions de sensibilisation et de concertation Groupes de travaux thématiques					
DUREE	-									
TYPE D'AIDE	-									
INDICATEUR D'EVALUATION	Quantitatif		Nombre de groupe thématique / nombre de formation / nombre de personnes sensibilisées							
	Qualitatif		Diversité des publics sensibilisés / Diversité des types de supports et formats utilisés							
RECOMMANDATIONS										
la réalisation devra être menée selon pertinence par rapport aux enjeux de préservation Natura 2000										
EXEMPLES D'OUTILS MOBILISABLES										
MISE EN ŒUVRE (structure animatrice)	Opérations					Coût des Opérations				
	Animation du site					Temps animateur (jours/an)				

4.5.18 ACTION C4 : MISE EN RELATION ENTRE L'ANIMATEUR ET LA STRUCTURE ORGANISATRICE DE PROJET POUR UNE COHERENCE ENTRE LES DOCUMENTS DE GESTION ET DE PLANIFICATION ET LE DOCUMENT D'OBJECTIFS

« Le Caroux et l'Espinouse » ZSC FR9101424	MISE EN RELATION ENTRE L'ANIMATEUR ET LA STRUCTURE ORGANISATRICE DE PROJET POUR UNE COHERENCE ENTRE LES DOCUMENTS DE GESTION ET DE PLANIFICATION ET LE DOCUMENT D'OBJECTIFS					ACTION C4			
						PRIORITE 2			
ESPECES CONCERNEES	Action transversale								
HABITATS CONCERNES	Action transversale								
TYPES DE MESURE	Animation / Non contractuelle								
DESCRIPTION DE L'ACTION									
Les différents programmes publics et politiques en rapport direct avec le site Natura 2000 doivent prendre en compte les objectifs du site et doivent être menés en concertation entre les acteurs concernés et la structure animatrice du document d'objectifs. L'évaluation des incidences des projets doit permettre de juger de l'impact de ces projets sur l'état de conservation des habitats. Il s'agit également de coordonner les actions des différentes structures, de faire circuler l'information et de favoriser les échanges entre toutes les structures ayant compétence sur le développement du site.									
MODALITES DE REALISATION DE L'ACTION					CALENDRIER DE REALISATION DE L'ACTION (année)				
					1	2	3	4	5
• Mise en place d'un système d'information régulier par les services de l'Etat des projets en cours de développement dans le périmètre Natura 2000 ou à sa périphérie					x				
• Participer activement aux démarches de territoire de type PLU, SCOT, etc.... afin de faire intégrer les enjeux du site.					x	x	x	x	x
• Mettre en place une veille sur les projets en cours ou à venir.					x	x			
• Assister le maître d'ouvrage le plus tôt possible dans le cadre des études d'incidences.					x	x	x	x	x
• Diffuser l'information concernant les réalisations en cours sur le site.					x	x	x	x	x
• Informer sur la réglementation en cours auprès des aménageurs.					x	x	x	x	x
• Attention particulière sera portée sur les projets éoliens aux alentours du site avec notamment mise à disposition des études de mortalité des espèces d'intérêt communautaire liée aux éoliennes afin d'assurer un suivi sur les espèces d'intérêt communautaire pouvant potentiellement fréquenter le site.					x	x	x	x	x
Acteurs concernés : Porteurs de projets et gestionnaires du site				Animation : Réunions de sensibilisation et de concertation Groupe de travaux thématiques					
DUREE	5 ans								
TYPE D'AIDE	-								
INDICATEUR D'EVALUATION	Quantitatif			Compte-rendu d'échange / évaluation d'incidence Natura 2000					
	Qualitatif			/					
RECOMMANDATIONS									
La structure animatrice doit participer aux réunions, groupes de travail, comités des différents programmes. Un bilan des opérations sera réalisé annuellement avec les acteurs du site afin de préciser les modifications induites par les travaux sur les habitats et espèces et l'évaluation de ces travaux au regard de Natura 2000									
EXEMPLES D'OUTILS MOBILISABLES									
MISE EN ŒUVRE (Structure animatrice)	Opérations				Coût des Opérations				
	Temps animateur				Coût jour/animateur				

4.5.19 ACTION C5 : CONCEPTION ET INSTALLATION DE PANNEAUX D'INFORMATION GRAND PUBLIC & CREATION ET DIFFUSION DU SUPPORT DE COMMUNICATION PAPIER ET/OU NUMERIQUE VISANT A LA SENSIBILISATION SUR LES HABITATS LES ESPECES ET LES ACTUALITES DU SITE NATURA 2000

« Le Caroux et l'Espinouse » ZSC FR9101424	CONCEPTION ET INSTALLATION DE PANNEAUX D'INFORMATION GRAND PUBLIC & CREATION ET DIFFUSION DU SUPPORT DE COMMUNICATION PAPIER ET/OU NUMERIQUE VISANT A LA SENSIBILISATION SUR LES HABITATS LES ESPECES ET LES ACTUALITES DU SITE NATURA 2000		ACTION C5								
			PRIORITE 2								
ESPECES CONCERNEES	Action transversale										
HABITATS CONCERNES	L'ensemble du site										
TYPES DE MESURE	Animation / Bonne pratique / Contrat Natura 2000										
DESCRIPTION DE L'ACTION											
Alerter visuellement le grand public à la mise en place de Natura 2000 sur leur territoire de vie et de les informer de l'intérêt de cette mise en place.											
MODALITES DE REALISATION DE L'ACTION							CALENDRIER DE REALISATION DE L'ACTION (année)				
							1	2	3	4	5
• Proposer une stratégie de signalisation du site Natura 2000								x			
• Proposer une maquette de panneau d'entrée du site								x			
• Proposer une maquette de panneau de signalisation du site (se référer au cahier des charges de l'ATEN)								x			
• Réaliser et installer les panneaux dans le cadre d'un contrat Nature 2000 par un prestataire extérieur ou les services techniques des communes									x	x	
• Création de la lettre d'information infosite.							x				
• Création de roll-up							x				
• Création d'une exposition photographique								x			
• Création d'un site internet ou page web sur le site de l'animateur du site							x				
• Création de dépliants, outils pédagogiques, guides à destination du grand public et des scolaires.								x			
• Publication d'articles auprès outils de communication									x	x	
Acteurs concernés : Propriétaires et leur ayant droit, les gestionnaires forestiers, les collectivités					Animation : Réunions de sensibilisation et de concertation Groupes de travaux thématiques						
DUREE	5 ans										
TYPE D'AIDE	Contractuelle										
INDICATEUR D'EVALUATION	Quantitatif				Nombres de panneaux installés / Nombres d'outils de communication diffusée						
	Qualitatif				Types de panneaux et variabilité des contenus et des supports (dont caractères innovants)						
RECOMMANDATIONS											
Un diagnostic parcellaire préalable sera réalisé afin de définir les localisations et le nombre exact de panneaux à disposer sur le site, à des endroits stratégiques, en accord avec les propriétaires concernés, et en fonction de la sensibilité de l'espèce visée et son utilisation du site. Ils doivent être cohérent avec d'éventuels plans de communication ou schémas de circulation mis en place par ailleurs et englobant les parcelles concernées.											
EXEMPLES D'OUTILS MOBILISABLES											
MISE EN ŒUVRE (structure animatrice)	Opérations						Coût des Opérations				
	Contrat Natura 2000 N26Pi - aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact						Facture				
	Contrat Natura 2000 F14i - investissements visant à informer les usagers de la forêt						Facture				
	Animation						Coût jour/animateur				

4.5.20 ACTION S1 : SUIVI DE L'EVOLUTION DE POPULATIONS DES ESPECES AINSI QUE DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

« Le Caroux et l'Espinouse » ZSC FR9101424	SUIVI DE L'EVOLUTION DE POPULATIONS DES ESPECES AINSI QUE DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE					ACTION S1 PRIORITE 1				
ESPECES CONCERNEES	Lucane cerf-volant 1083, Pique-prune 1084*, Rosalie des Alpes, 1087*, Grand Capricorne 1088, Barbeau méridional 1138, Petit Rhinolophe 1303, Grand Rhinolophe 1304, Rhinolophe euryale 1305, Petit Murin 1307, Barbastelle d'Europe 1308, Minioptère de Schreibers 1310, Murin de Capaccini 1316, Murin à oreilles échancrées 1321, Murin de Bechstein 1323, Grand Murin 1324, Loup gris 1352*, Loutre d'Europe 1355.									
HABITATS CONCERNES	Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique 3110, Landes sèches européennes 4030, Formations montagnardes à <i>Cytisus purgans</i> 5120, Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)* 6230*, Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux 6410, Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle 7120, Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>) 9120, Forêts de <i>Castanea sativa</i> 9260, Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i> 9340									
TYPES DE MESURE	Animation / Non contractuelle									
DESCRIPTION DE L'ACTION										
Etudier l'évolution des populations des espèces d'intérêt communautaire et suivre les reproductions d'espèces spécifiques. Ces suivis permettront d'identifier plus précisément les causes pouvant expliquer le déclin des effectifs et ainsi mieux cibler les actions de conservation, celles-ci pouvant ne pas avoir les mêmes conséquences d'un site à l'autre. Suivre l'évolution des habitats d'intérêt communautaire (Etat de conservation et surface) Assurer une continuité avec le diagnostic réalisé dans le cadre de la révision du docob Ces suivis seront également engagés sur les secteurs ayant bénéficié de travaux concernant directement les espèces et les habitats : réhabilitation de mares, etc....										
MODALITES DE REALISATION DE L'ACTION						CALENDRIER DE REALISATION DE L'ACTION (année)				
						1	2	3	4	5
• Hiérarchisation des espèces et des habitats à rechercher et à suivre						x				
• Rédaction d'un protocole scientifique pour la bonne conduite des recherches et suivis						x				
• Engager un suivi écologique précis des espèces à enjeu fort et très fort défini lors de la hiérarchisation des espèces							x	x	x	x
• Suivre l'évolution des habitats d'intérêt communautaire (Etat de conservation et surface)										x
• Utiliser et mettre à jour la base de données relative à la rédaction du document d'objectifs afin de visualiser l'évolution des espèces il peut s'agir ici de la base de données du SINP						x	x	x	x	x
• Donner le libre accès aux scientifiques sur les différents sites pour les suivis écologiques.						x	x	x	x	x
• Réaliser un suivi cartographique						x	x	x	x	x
• Communication des conclusions au comité de pilotage						x	x	x	x	x
Acteurs concernés : Structures spécialisées					Animation : Réunions de sensibilisation et de concertation Groupes de travaux thématiques					
DUREE		-								
TYPE D'AIDE		-								
INDICATEUR D'EVALUATION		Quantitatif			Bilan des suivis des espèces ayant justifié la désignation du site					
		Qualitatif			Réalisation des protocoles de suivi et mise en œuvre					
RECOMMANDATIONS										
La structure animatrice élaborera des stratégies de suivi ou procédera aux adaptations nécessaires en concertation, lorsque la spécificité du site rendra nécessaire une adaptation des protocoles établis au niveau national ou régional.										
EXEMPLES D'OUTILS MOBILISABLES										
MISE EN ŒUVRE (Structure animatrice)		Opérations					Coût des Opérations			
		Animation du site					Coût jour/animateur			

4.5.21 ACTION S2 : REALISATION DE SUIVIS DES NIVEAUX ET DE LA QUALITE DE L'EAU

« Le Caroux et l'Espinouse » ZSC FR9101424		REALISATION DE SUIVIS DES NIVEAUX ET DE LA QUALITE DE L'EAU					ACTION S2				
							PRIORITE 2				
ESPECES CONCERNEES		Loutre d'Europe / Barbeau méridional									
HABITATS CONCERNES		3110, eaux stagnantes à végétation vivace/ 7120, tourbières hautes dégradées									
TYPES DE MESURE		Animation / Non contractuelle									
DESCRIPTION DE L'ACTION											
Connaître l'évolution du fonctionnement et de la qualité hydrique du site Natura 2000. Evaluer l'impact de la modification du milieu physique sur les espèces aquatiques d'intérêt communautaire.											
MODALITES DE REALISATION DE L'ACTION							CALENDRIER DE REALISATION DE L'ACTION (année)				
							1	2	3	4	5
• Mise en place et synthèse des suivis de piézomètres. (suivi des piézomètres de la Peyroutarié) et installation (après concertation et si un enjeu est identifié) de piézomètre sur Vieillemorte, Fontsalesses et tourbière de la gorge							x				N + 10
• Mise en place et synthèse des suivis de la qualité de l'eau. IBGN (en haut et en bas des gorges d'Héric en période estivale)							x				x
• Synthèse des données de la qualité de l'eau du site Natura 2000.							x	x	x	x	x
Acteurs concernés : OFB / Fédération de pêche					Animation : Réunions de sensibilisation et de concertation Groupe de travail thématiques						
DUREE		5 ans									
TYPE D'AIDE		-									
INDICATEUR D'EVALUATION		Quantitatif			Résultats des études menées pour l'évaluation et le suivi de la qualité du système hydrique.						
		Qualitatif			/						
RECOMMANDATIONS											
Rédaction d'un cahier des charges pour la bonne conduite des recherches et suivis. Communication des conclusions au comité de pilotage											
EXEMPLES D'OUTILS MOBILISABLES											
MISE EN ŒUVRE (structure animatrice)		Opérations						Coût des Opérations			
		Animation du site						Temps animateur			

4.5.22 ACTION S3 : SUIVI DE L'EFFET DU PATURAGE SUR L'ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

« Le Caroux et l'Espinouse » ZSC FR9101424	SUIVI DE L'EFFET DU PATURAGE SUR L'ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE					ACTION S3				
						PRIORITE 2				
ESPECES CONCERNEES	/									
HABITATS CONCERNES	6410 en particulier mais la mesure s'étend à l'ensemble des zones pâturées du site Natura 2000									
TYPES DE MESURE	Animation / Non contractuelle									
DESCRIPTION DE L'ACTION										
Il s'agit de mesurer l'effet du pâturage sur la végétation et le comportement des animaux dans leur choix de secteur d'alimentation.										
Le maintien en bon état de conservation de cette habitat est possible par la mise en place de pâturage extensif néanmoins l'effet de ce pâturage notamment le niveau de chargement doit être maîtrisé. Suivre l'effet du pâturage sur l'évolution de cet habitat permettra d'adapter les pratiques et de maintenir un bon état de conservation.										
MODALITES DE REALISATION DE L'ACTION						CALENDRIER DE REALISATION DE L'ACTION (année)				
						1	2	3	4	5
• Réaliser un diagnostic des pratiques de pâturage sur le site Natura 2000										
• Effectuer un relevé phytosociologique par placette chaque année durant le mois de septembre selon un protocole défini.						x	x	x	x	x
• Réaliser un suivi cartographique						x	x	x	x	x
• Etudes et frais d'expert.										
• Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur.										
Acteurs concernés : OFB/ONF/ Acteurs du milieu agricole					Animation : Réunions de sensibilisation et de concertation Groupes de travaux thématiques					
DUREE		5 ans								
TYPE D'AIDE		-								
INDICATEUR D'EVALUATION		Quantitatif				Rapports sur les résultats des suivis.				
		Qualitatif				Cartographie des points de prospection / Analyse des sols (qualité)				
RECOMMANDATIONS										
Mise en place des études en collaboration avec les acteurs concernés										
EXEMPLES D'OUTILS MOBILISABLES										
MISE EN ŒUVRE (structure animatrice)		Opérations							Coût des Opérations	
		Mise en place de protocole d'étude et de suivi scientifique.							Temps animateur	

4.5.23 ACTION S4 : REALISER DES SUIVIS SPECIFIQUES AUX CONTRATS NATURA 2000 ET MAEC

« Le Caroux et l'Espinouse » ZSC FR9101424		REALISER DES SUIVIS SPECIFIQUES AUX CONTRATS NATURA 2000 ET MAEC					ACTION S4					
							PRIORITE 2					
ESPECES CONCERNEES		Action transversales										
HABITATS CONCERNES		Action transversales										
TYPES DE MESURE		Animation / Non contractuelle										
DESCRIPTION DE L'ACTION												
Il s'agit de réaliser un suivi de la contractualisation de sa bonne mise en œuvre et de d'accompagner les contractants afin de suivre l'efficacité des actions menées sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire. Si en cours de contractualisation de nouvelles menaces sont identifiées l'animateur pourvoira au démarche nécessaire afin de répondre à ces nouveaux paramètres. Il s'agit donc de mettre en place un de suivi concernant la réalisation des différentes actions menées et de faire un bilan annuel sur l'état d'avancement du Document d'Objectifs au regard de l'efficacité sur l'état de conservation des habitats et des espèces ayant justifiés la désignation du site.												
MODALITES DE REALISATION DE L'ACTION							CALENDRIER DE REALISATION DE L'ACTION (année)					
							1	2	3	4	5	
• Définition d'un protocole de suivi pour chaque mesure ou groupe de mesure à l'échelle de la parcelle permettant : ○ D'évaluer l'état de conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire avant l'application des mesures et suivre l'évolution au terme de la contractualisation (année n et n+5) ○ D'identifier les nouvelles menaces sur ces états de conservation ○ De vérifier la bonne conduite et la bonne mise en œuvre des mesures ○ De proposer des mesures correctives en cas de résultats négatifs ○ Un bilan annuel de suivi sera réalisé et présenté en comité de pilotage • Ces suivis devront être réalisés en collaboration avec les gestionnaires du site • Présentation du bilan de ces suivis si il y a lieu en comité de pilotage (l'animation nécessite 1 copil par an)							x					x
							x	x	x	x	x	
							x	x	x	x	x	
Acteurs concernés : L'ensemble des gestionnaires du site / Experts et scientifiques					Animation : Réunions de sensibilisation et de concertation Groupes de travaux thématiques							
DUREE		5 ans										
TYPE D'AIDE		-										
INDICATEUR D'EVALUATION		Quantitatif			Protocoles engagés/Compte-rendu de suivi							
		Qualitatif			/							
RECOMMANDATIONS												
Rédaction d'un cahier des charges pour la bonne conduite des recherches et suivis. Communication des conclusions au comité de suivi. Réaliser ces suivis en privilégiant la mobilisation des experts scientifiques locaux												
EXEMPLES D'OUTILS MOBILISABLES												
MISE EN ŒUVRE (structure animatrice)		Opérations					Coût des Opérations					
		Animation du site					Coût jour/animateur					

4.5.24 ACTION S5 : MODIFICATION DU FSD

« Le Caroux et l'Espinouse » ZSC FR9101424	MODIFICATION DU FSD		ACTION S5 PRIORITE 1					
ESPECES CONCERNEES	Action transversale							
HABITATS CONCERNES	Action transversale							
TYPES DE MESURE	Animation / Non contractuelle							
DESCRIPTION DE L'ACTION								
Il s'agit de mettre à jour le Formulaire standard de donnée								
MODALITES DE REALISATION DE L'ACTION				CALENDRIER DE REALISATION DE L'ACTION (année)				
- Dès validation du DOCOB : - Saisi des services de l'état pour validation de la démarche - Transmission et publication du nouveau FSD mise à jour auprès de l'INPN				1	2	3	4	5
Acteurs concernés : Membre du comité de pilotage, gestionnaires du site, DDTM et DREAL				Animation : Réunions de sensibilisation et de concertation Groupes de travaux thématiques				
DUREE	-							
TYPE D'AIDE	-							
INDICATEUR D'EVALUATION	Quantitatif				FSD modifié			
	Qualitatif				/			
RECOMMANDATIONS								
-								
EXEMPLES D'OUTILS MOBILISABLES								
MISE EN ŒUVRE (structure animatrice)	Opérations							Coût des Opérations
	Animation du site							Coût jour animateur

4.5.25 ACTION S6 : PROPOSER UN PERIMETRE PLUS COHERENT EN FONCTION DES ESPECES ET HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE PRESENTS

« Le Caroux et l'Espinouse » ZSC FR9101424	PROPOSER UN PERIMETRE PLUS COHERENT EN FONCTION DES ESPECES ET HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE PRESENTS				ACTION S6				
					PRIORITE 1				
ESPECES CONCERNEES	Action transversales								
HABITATS CONCERNES	Action transversales								
TYPES DE MESURE	Animation / Non contractuelle								
DESCRIPTION DE L'ACTION									
Il s'agit de proposer un périmètre Natura 2000 davantage en cohérence avec les limites physique réelles du site et y intégrer la Tourbière de la Lande (commune de Rosis)									
MODALITES DE REALISATION DE L'ACTION					CALENDRIER DE REALISATION DE L'ACTION (année)				
					1	2	3	4	5
• Proposition d'un nouveau périmètre de site					x				
• Consultation publique auprès des habitants et gestionnaires du site						x			
• Validation en comité de pilotage						x			
• Saisi des services de l'état pour validation						x			
• Assurer la mise à jour cartographique						x			
Acteurs concernés : Membre du comité de pilotage, gestionnaires du site, DDTM et DREAL				Animation : Réunions de sensibilisation et de concertation Groupes de travaux thématiques					
DUREE	-								
TYPE D'AIDE	-								
INDICATEUR D'EVALUATION	Quantitatif			Evolution de la surface du site					
	Qualitatif			Validation du nouveau périmètre					
RECOMMANDATIONS									
Conserver une cohérence écologique dans la désignation du nouveau périmètre. Ne pas supprimer de secteurs présentant un enjeu écologique pour le site.									
EXEMPLES D'OUTILS MOBILISABLES									
MISE EN ŒUVRE (structure animatrice)	Opérations					Coût des Opérations			
	Animation du site					Coût/jour animateur			

4.6 CHARTE DU SITE NATURA 2000 «CAROUX ET ESPINOUSE»

4.6.1 ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATION DE GESTION

Les recommandations et engagements sont proposés soit pour l'ensemble du site soit par grand types de milieux :

- Milieux forestiers
- Milieux humides.
- Milieux ouverts

4.6.2 ENGAGEMENTS RELATIFS A L'ENSEMBLE DU SITE NATURA 2000

ZSC « CAROUX ET ESPINOUSE »	ENGAGEMENTS RELATIFS A L'ENSEMBLE DU SITE NATURA 2000
ESPECES CONCERNEES	L'ensemble des espèces
HABITATS CONCERNES	L'ensemble des habitats
ENGAGEMENTS	
• E1 - Autoriser et faciliter l'accès des terrains soumis à la charte à la structure animatrice du site Natura 2000 et/ou aux experts (désignés par le préfet ou la structure animatrice), afin que puissent être menées les opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des espèces et de leurs habitats, les opérations de suivi induites et les sorties encadrées de découverte du site. La structure animatrice du site informera préalablement de la date de ces opérations, ainsi que l'identité et la qualité des personnes amenées à réaliser celles-ci. Ces opérations seront autorisées pendant des périodes compatibles avec la gestion courante du site. La structure animatrice communiquera sur les résultats. Point de contrôle : Absence de refus d'accès à la parcelle vérifié auprès de la structure animatrice • E2 – sous réserve des conditions suivantes : <i>Nécessité absolue d'avoir des informations précises et localisées pour une prise en compte dans la gestion et une réactivité de la part des forestiers. Tout ceci doit être reliée à un porter à connaissance régulier des enjeux connus par Natura 2000, le PnrHL et de toute association.</i> Maintenir un maximum de quiétude lors des opérations d'intervention et d'exploitation durant la période de reproduction des espèces si présence avérée des espèces et information communiquée préalablement au propriétaire et/ou au gestionnaire du site par la structure animatrice. Point de contrôle : Dates d'exploitations communiquées à la structure animatrice • E3 - Permettre l'installation de panneaux d'informations grands publics conformément aux chartes de balisage en vigueur. Point de contrôle : Absence de refus de pose de panneaux à la structure animatrice	
RECOMMANDATIONS	
• R1 - Conserver les caractéristiques hydriques des zones humides en évitant de les combler, les drainer les assécher. • R2 - Utiliser des véhicules motorisés uniquement dans le cadre des activités de gestion et éviter la circulation et le stationnement de véhicules motorisés autres que ceux destinés aux activités de gestion et aux véhicules d'incendie et de secours.	

4.6.3 ENGAGEMENTS RELATIFS AUX MILIEUX FORESTIERS

ZSC « CAROUX ET ESPINOUSE »	ENGAGEMENTS RELATIFS AUX MILIEUX FORESTIERS
ESPECES CONCERNEES	L'ensemble des chiroptères et des coléoptères
HABITATS CONCERNES	Forêts, landes boisées, clairières intraforestières
ENGAGEMENTS	
E1 - Privilégier le choix d'essences adaptées à la station forestière concernée et favoriser une diversification des essences. Point de contrôle : Visite de terrain post plantation, vérification visuelle des essences implantées, consultation de la structure animatrice lors de l'élaboration des plans d'aménagement forestier E2 - Mettre en conformité les plans de gestion ou document de gestion ayant cours sur le site avec les engagements souscrits dans la charte dans un délai de 3 ans suivant l'adhésion à la charte Point de contrôle : mise en conformité du document de gestion ou du plan simple de gestion dans les 3 ans.	
RECOMMANDATIONS	
R1 - Doter mes forêts de documents de gestions durables (aménagements forestiers, plans simples de gestion, règlement type de gestion ou code de bonnes pratiques sylvicoles). R2 - Diversifier les méthodes de gestion sylvicoles. R3 - Prendre en compte la conservation des sols dans ma gestion. R4 - Privilégier des techniques adaptées aux sols humides pour effectuer les opérations prévues (pneus basses pressions notamment, câblage des bois). R5 - Privilégier la régénération naturelle quand celle-ci est possible ou envisageable. R6 - Raisonner la gestion des rémanents d'exploitation en fonction des stations forestières sauf situation exceptionnelle (tempêtes, catastrophes naturelles (notamment les incendies)...). R7 - Limiter au maximum la circulation des véhicules motorisés sur les parcelles	

4.6.4 ENGAGEMENTS RELATIFS AUX MILIEUX HUMIDES

ZSC « CAROUX ET ESPINOUSE »	ENGAGEMENTS RELATIFS AUX MILIEUX HUMIDES
ESPECES CONCERNEES	Loutre d'Europe/Barbeaux fluvialile
HABITATS CONCERNES	3130/3110/3150/6410/6430/7210*/7230
ENGAGEMENTS	
E1 - Prévenir la structure animatrice des éventuels besoins de travaux sur les zone humides dans le but de garantir la dynamique et biologique des zones humides lors d'interventions. Point de contrôle : échanges avec la structure animatrice et respect des prescriptions de celle-ci lors de toute intervention. E2 - Conserver une végétation diversifiée au niveau des berges. Point de contrôle : échanges avec la structure animatrice avant intervention et respect des prescriptions de celle-ci lors de toute intervention.	
RECOMMANDATIONS	
R1 - Préserver la qualité paysagère et écologique du site, par des actions de bonne conduite et de sensibilisation aux usagers du site.	

4.6.5 ENGAGEMENTS RELATIFS AUX MILIEUX OUVERTS ET AGRICOLES

ZSC « CAROUX ET ESPINOUSE »	ENGAGEMENTS RELATIFS AUX MILIEUX OUVERTS ET AGRICOLES
ESPECES CONCERNEES	L'ensemble des chiroptères
HABITATS CONCERNES	6410
ENGAGEMENTS	
E1 - Préserver les haies, les bosquets ou les arbres isolés existant sur les parcelles concernées. Point de contrôle : constat visuel et/ou suivi photo (présence ou absence des éléments fixes). E2 - Utiliser des molécules antiparasitaires ayant le moins d'impacts sur l'environnement (voir liste des molécules en Annexe). Point de contrôle : cahier d'enregistrement des soins des animaux. E3 - Conserver les surfaces en herbe existantes. Point de contrôle : surface de couvert maintenue (contrôle visuel et cartographique).	
RECOMMANDATIONS	
R1 Traiter les animaux contre les parasites 3 semaines avant la mise en pâture sur les parcelles concernées par la charte. R2 Relever les hauteurs de fauche à 15 cm du sol dans les prairies	

4.6.6 FORMULAIRE D'ADHESION A LA CHARTE NATURA 2000

Parafez et datez les pages précédentes concernées puis cochez les types d'engagements et recommandations qui relèvent des parcelles pour lesquelles vous adhérez à la charte.

A minima, l'adhésion à la charte induit le respect des engagements et recommandations de portée générale.

- ☐ Engagements et recommandations de portée générale (obligatoire)
- ☐ Engagement et recommandations concernant les milieux forestiers
- ☐ Engagements et recommandations concernant les milieux humides
- ☐ Engagements et recommandations concernant les milieux ouverts

La signature de la charte ne dispense pas de se conformer à la réglementation actuellement en vigueur (espèces protégées ; loi sur l'eau ; code rural ; code forestier...).

Je soussigné(e), Mlle / Mme / propriétaire / mandataire principal(e)* des parcelles engagées dans cette charte, en accord avec :

Mlle/Mme/M.....,propriétaire/mandataire*.

Mlle/Mme/M.....,propriétaire/mandataire*.

Mlle/Mme/M.....,propriétaire/mandataire*.

cosignataire(s) le cas échéant,

Atteste sur l'honneur avoir pris connaissance de la présente Charte, et m'engage à respecter les engagements visés précédemment et cochés ci-dessus. J'atteste officialiser mon engagement en remplissant la **déclaration d'adhésion** à la charte Natura 2000 du site « **le Caroux et l'Espinouse** » qui précise ma qualité et les parcelles pour lesquelles je m'engage.

Je suis informé(e) que mon engagement est valable 5 ans à compter de la date indiquée sur l'accusé de réception de mon dossier par la DDT.

Fait à

Le

Signature(s) de(s) l'adhérent(s) :

*Rayer les mentions inutiles.